



**PLAN
CLIMAT**
AIR ENERGIE
TERRITORIAL
PAYS DES ABERS

**PLAN
D'ACTION**

**DU PLAN CLIMAT AIR
ENERGIE TERRITORIAL
2023 - 2029**

Version approuvée en date du 22 juin 2023



Sommaire

Page 4

Axe 1
**Mobiliser pour la
transition écologique**

Page 22

Axe 3
**Encourager les
mobilités durables**

Page 40

Axe 5
**Accompagner le
développement des
énergies renouvelables**

Page 61

Axe 7
**Orienter la gestion
des déchets vers une
démarche d'économie
circulaire**

Page 12

Axe 2
**Accompagner la
généralisation du
bâtiment durable**

Page 32

Axe 4
**Augmenter la résilience
du territoire aux
effets du changement
climatique**

Page 48

Axe 6
**Faire évoluer le système
agricole et alimentaire
vers plus de prise en
compte des enjeux
climatiques**

Glossaire

ALEC : Agence Locale de l'Énergie et du Climat

BBC : Bâtiment Basse Consommation

CCPA : Communauté de communes du Pays des Abers

CEP : Conseil en Énergie Partagé

EDCH : eau de distribution pour la consommation humaine

EnR : Énergie renouvelable

GAB 29 : Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère

G4DEC : Groupement de 4 communautés de communes pour la gestion des Déchets et de l'Économie Circulaire

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

GES : Gaz à effet de serre

IRVE : Infrastructure de recharge pour véhicules électriques

LTECV : Loi de Transition Énergétique pour la croissance verte

MAB 29 : Maison de la Bio du Finistère

MDE : Maîtrise de la Demande en Énergie

OREGES : Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre

PGSSE : Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

SDEF : Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère

STEP : Station d'Épuration

TVB : Trame Verte et Bleue

VAE : Vélo à assistance électrique

ZAE : Zones d'Activité Économique

Axe 1 : Mobiliser pour la transition écologique



Le PCAET concerne tous les acteurs qui vivent, consomment et interagissent sur le territoire. L'implication de tous est indispensable si nous voulons atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Sur tous les axes stratégiques du PCAET, la mobilisation et l'accompagnement au changement doivent être conduits en parallèle du déploiement de toute autre action permettant d'atténuer et de s'adapter aux effets du dérèglement climatique. Cet axe stratégique est donc un axe transversal.

Actions

- 1.1** Mettre en œuvre, suivre le PCAET et communiquer sur ses résultats
- 1.2** Mobiliser, informer et sensibiliser les acteurs du territoire pour accompagner le changement de comportement et faire émerger des initiatives citoyennes
- 1.3** Mobiliser les services de la Communauté de communes avec le programme Territoire Engagé Transition Ecologique

Action 1.1 : Mettre en œuvre, suivre le PCAET et communiquer sur ses résultats

L'article L2224-34 du Code général des collectivités territoriales stipule que :

“Les établissements publics de coopération intercommunale et la métropole de Lyon, lorsqu'ils ont adopté le plan climat-air-énergie territorial mentionné à l'article L. 229-26 du code de l'environnement, sont les coordinateurs de la transition énergétique. Ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du plan climat-air-énergie territorial et avec le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, ou le schéma régional en tenant lieu, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire.”

Objectifs

- Assurer la gouvernance du Plan climat du Pays des Abers
- Garantir la mise en œuvre du plan d'actions
- Garantir un suivi politique et technique

Moyens

1.1.1

Suivre et animer les actions du Plan Climat

- Assurer les moyens humains permettant la mise en œuvre et le suivi du Plan Climat
- Créer ou financer un **outil de suivi des actions** au regard des indicateurs choisis
- S'informer de l'avancement des actions en transversalité avec les services concernés (services environnement, développement économique, déchets, aménagement, habitat, mobilité...)
- Réaliser l'évaluation intermédiaire et finale en réfléchissant à la pertinence de faire évoluer les objectifs stratégiques
- Réunir, tous les ans à minima, le Comité de Pilotage du PCAET afin de faire un bilan de l'avancement du programme d'actions et de l'atteinte des objectifs
- Organiser tous les ans, un séminaire de suivi et d'évaluation du PCAET à destination des communes et des partenaires
- Participer au Comité Technique “transition écologique” du Pôle métropolitain du Pays de Brest pour suivre les projets conduits à cette échelle (étude de planification énergétique, Fonds chaleur, actions de mobilisation citoyennes...) et informer les EPCI voisins de l'avancement des actions du PCAET du Pays des Abers

1.1.2

Suivre les données énergétiques et climatiques du territoire

- Adhérer à l'association régionale Air Breizh pour le suivi de la qualité de l'air et des émissions de GES directes sur le Pays des Abers.
- Mettre à disposition des habitants ces données sur la qualité de l'air
- Assurer également un suivi des consommations énergétiques du Pays des Abers grâce aux données de l'Observatoire Régional de l'Environnement
- Assurer un dialogue avec les gestionnaires de réseaux de distribution (GRDF, Enedis)

1.1.3

Assurer le financement des actions du PCAET

- Arbitrer tous les ans, le budget destiné aux actions du PCAET
- Arbitrer le soutien financier versé aux communes sous forme de fonds de concours avec des conditions d'attribution qui répondent aux objectifs du PCAET
- Effectuer une veille des appels à projets, informer les communes et les accompagner techniquement sur les réponses
- Répondre aux appels à projets (ADEME, Région...), en collaboration avec d'autres EPCI si cela s'avère pertinent
- Participer à la co-construction du programme LEADER 2023-2027 porté par le Pôle métropolitain du Pays de Brest, en s'assurant de la présence d'axes stratégiques répondant aux objectifs du PCAET
- Faire connaître auprès des communes et des entreprises le dispositif Fonds Chaleur nommé "Chaleur d'ici même" porté par le Pôle métropolitain du Pays de Brest
- Etudier la possibilité de lancer un budget participatif à l'échelle du Pays des Abers, auprès des habitants et des associations sur des projets contribuant à l'atteinte des objectifs du PCAET

Impact sur l'environnement

Incidences positives sur le climat et l'énergie.

Maitrise d'ouvrage

Communauté de communes du Pays des Abers

Partenaires mobilisés

Communes, Pôle métropolitain du Pays de Brest, EPCI voisins, Air Breizh, Energ'ence (ALEC du Pays de Brest), GRDF, Enedis

Indicateurs de réalisation

- Outil de suivi du PCAET
- Nombre de COPIL PCAET organisés
- Adhésion à Air Breizh
- Mise en place d'un budget participatif

Indicateurs de résultats

- Nombre de participants aux COPILs annuels et aux séminaires PCAET
- Nombre annuel de projets du Pays des Abers co-financés par des appels à projets
- Nombre de projets des communes co-financés par des fonds de concours
- Nombre de projets proposés par des habitants et financés par la CCPA

Calendrier prévisionnel

Suivre et animer les actions du PCAET

Suivre les données énergétiques et climatiques

Assurer le financement des actions du PCAET

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029

Budget prévisionnel

Suivre et animer les actions du PCAET

Séminaire PCAET annuel : 10 000€

Moyens humains permettant la mise en œuvre et le suivi du Plan Climat

90 000€

Suivre les données énergétiques et climatiques

Adhésion Air Breizh : 25 400€

Assurer le financement des actions du PCAET

Fonds de concours : cf. axes 2 et 3

Budget participatif : 100 000

Action 1.2 : Mobiliser, informer et sensibiliser les acteurs du territoire pour accompagner le changement de comportement et faire émerger des initiatives citoyennes

La connaissance des enjeux du changement climatique et des solutions pour l'atténuer n'est pas homogène. Or la connaissance est un prérequis indispensable à l'action.

Objectifs

- **Etablir un socle commun de connaissances des enjeux climatiques pour le grand public**
- **Accompagner le changement en contribuant à proposer de "nouveaux récits"**
- **Faire émerger de nouvelles solutions en faveur du climat**
- **Susciter l'envie de passer à l'action**

Moyens

1.2.1

Améliorer la connaissance des enjeux climatiques

- Organiser des formations, des ateliers (ex : fresque du climat...) pour différents publics (élus, agents, habitants...)
- Faire intervenir un conférencier ou organiser un spectacle chaque année sur le territoire sur différents sujets relatifs au PCAET. Par exemple, en 2021, le Pays des Abers a fait intervenir une compagnie de théâtre locale qui a écrit et joué un spectacle sur le réchauffement climatique "ça va être chaud !".
- Sur le Pays des Abers, cela se traduit concrètement par l'organisation fréquente d'ateliers et de ciné-débats sur les thèmes de l'énergie et du climat. Ces ateliers sont ouverts à l'ensemble des habitants du territoire.

1.2.2

Construire une stratégie de communication pour informer et sensibiliser les habitants aux éco-gestes et à la sobriété

- Etudier les supports les plus adaptés en terme de pédagogie pour sensibiliser les habitants
- Organiser une diffusion régulière de ces supports de communication

1.2.3

Mobiliser les agents de la Communauté de communes

- Organiser un cycle d'ateliers pour les agents, en transversalité avec différents services (déchets, environnement...)
- Organiser une campagne "les éco-gestes au bureau"
- Développer des pratiques de mobilité durable (cf. fiche action n°3.3)

1.2.4

Faire un bilan des actions de mobilisation citoyenne déjà engagées et pérenniser celles qui fonctionnent

En 2019, le Pôle métropolitain du Pays de Brest a répondu pour le compte de ses EPCI, à l'appel à projets "Mobilisation et participation des citoyens aux démarches de transition énergétique et écologique" de l'ADEME Bretagne et la Région Bretagne. Six EPCI du Pays de Brest (dont la CCPA) se sont ainsi associés pour développer un programme d'actions commun, adapté à chaque territoire. Ce programme d'actions comprend :

- L'achat d'un camion-climat dont l'animation est confiée à Ener'gence. Le camion climat, acheté par les six EPCI en 2020, a pour objectif de sensibiliser les habitants aux éco-gestes, aux économies d'énergie dans l'habitat (présentation de Tinergie notamment, cf. fiche-action n°2.1), aux énergies renouvelables (présentation du cadastre solaire notamment, cf. fiche-action n°5.2). Sur le Pays des Abers, le camion-climat a réalisé 5 interventions sur des marchés alimentaires en 2021.

- La création et l'animation d'un réseau de Citoyens du Climat par EPCI. Le réseau des citoyens du climat s'adresse à tous les citoyen.ne.s souhaitant enrichir leurs connaissances sur les sujets de transition écologique et énergétique afin de passer à l'action, proposer des initiatives locales et participer avec la collectivité à l'émergence de projets d'intérêt général. L'animation de ce réseau est confiée à Ener'gence. Sur le Pays des Abers, cela se traduit concrètement par l'organisation fréquente d'ateliers et de ciné-débats sur les thèmes de l'énergie et du climat. Ces ateliers sont ouverts à l'ensemble des habitants du territoire.

- L'organisation de cafés-énergie. Le café énergie est un outil d'animation convivial et accessible destiné aux publics en difficulté, bénéficiaires du programme de lutte contre la précarité énergétique. Les outils d'animation développés par Ener'gence permettent aux participants de comprendre leur facture, d'agir sur leurs consommations, de connaître les dispositifs d'accompagnement en place. Ces "cafés énergie" sont organisés avec la collaboration des associations locales d'aide à la personne, des centres sociaux, des associations locales de retraités, des missions locales...

1.2.5

Organiser des événements à destination des habitants

- S'appuyer sur la semaine européenne du développement durable pour proposer des animations aux habitants pendant une semaine (une année sur deux). La 1ère édition a été organisée sur le Pays des Abers, en septembre 2021. L'organisation de cette semaine nécessite la mobilisation des services de la CCPA, des communes et des associations du territoire.

- Organiser chaque année au printemps, un événement orienté vers les mobilités durables à l'échelle du Pays des Abers (Cf. action n°3.3)

1.2.6

Sensibiliser les scolaires

- Proposer chaque année un catalogue aux enseignants du territoire, avec des parcours pédagogiques sur les thèmes de la transition écologique (énergie, déchets, mobilité, environnement...)

- Mettre en oeuvre le programme "Watty à l'école" en partenariat avec Ener'gence. Cette action, débutée en 2020 sur le Pays des Abers, permet de sensibiliser une vingtaine de classes chaque année.

- S'appuyer sur le concours national Ecoloustics organisé par le SDEF et qui vise à favoriser la découverte de la "transition énergétique".

- Valoriser les actions de sensibilisation à la biodiversité et aux espaces naturels sensibles (zones humide, bocage, etc...) réalisées par les associations

1.2.7

Faire émerger des initiatives citoyennes

- Étudier la faisabilité de la mise en œuvre d'un budget participatif citoyen à l'échelle du Pays des Abers, sur des projets permettant l'atteinte des objectifs du PCAET
- Être ouverts à des partenariats avec des acteurs associatifs
- . Aider à l'organisation d'actions pédagogiques autour des milieux naturels et de leur rôle dans l'adaptation du territoire au changement climatique
- . Participer à la création de supports pédagogiques en lien avec les associations du territoire œuvrant pour la préservation et la protection de certains milieux naturels sensibles

Impact sur l'environnement

Incidences positives sur le climat et l'énergie.

Maitrise d'ouvrage

Communauté de communes du Pays des Abers, SDEF (Ecoloustics)

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'actions de sensibilisation grand public mises en œuvre annuellement (conférences, spectacles, interventions du camion-climat, ateliers...)
- Nombre de formations et ateliers annuels proposés aux agents et aux élus
- Nombre d'actions annuelles proposées pendant la semaine du DD
- Mise en place d'un budget participatif

Partenaires mobilisés

Ener'gence (ALEC du Pays de Brest), associations, Eco CO2 (programme Watty à l'école), EPCIs du Pays de Brest, SDEF (Syndical Départemental d'Énergie du Finistère), Associations Abers Nature et Bretagne Vivante

Indicateurs de résultats

- Nombre d'habitants sensibilisés lors des actions de sensibilisation grand public
- Nombre d'élus et d'agents ayant été formés et sensibilisés lors des ateliers et formations
- Nombre de classes et de scolaires sensibilisés annuellement
- Nombre de projets proposés par des habitants et financés par la CCPA (budget participatif)

Calendrier prévisionnel

Améliorer la connaissance des enjeux climatiques
Mobiliser les agents des communes et de la CCPA
Actions de mobilisation citoyenne
Semaine européenne du développement durable
Evènement mobilité durable
Sensibiliser les scolaires
Faire émerger des initiatives citoyennes

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Améliorer la connaissance des enjeux climatiques							
Mobiliser les agents des communes et de la CCPA							
Actions de mobilisation citoyenne							
Semaine européenne du développement durable							
Evènement mobilité durable							
Sensibiliser les scolaires							
Faire émerger des initiatives citoyennes							

Budget prévisionnel

Améliorer la connaissance, actions de mobilisation citoyenne	190 000€
Communication, sensibilisation et pédagogie	75 000€
Semaine européenne du développement durable	15 000€
Evènement mobilité durable	75 000€
Sensibiliser les scolaires	60 000€
Accompagnement des actions associatives	15 000€

Action 1.3 : Mobiliser les services de la Communauté de communes avec le programme Territoire Engagé Transition Ecologique

L'ADEME propose aux collectivités d'entrer dans une stratégie globale d'amélioration continue à travers le programme Territoire Engagé Transition Ecologique. Il s'agit d'un accompagnement complet sur les démarches de transition écologique, destiné aux EPCI. Ce programme est composé de deux labels complémentaires :

- Le label CLIMAT-AIR-ENERGIE (ancien Cit'ergie)
- Le label économie circulaire

Le programme Territoire Engagé Transition Ecologique a été proposé à l'échelle du Pays de Brest car c'est sur ce périmètre que s'est élaboré et signé le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Mais ce programme s'adresse aux EPCI, et donc à la Communauté de communes du Pays des Abers.

En tant que territoire CRTE, le Pôle métropolitain du Pays de Brest s'est vu proposer par l'ADEME Bretagne un outil d'accompagnement financier spécifique pour le programme Territoire Engagé Transition Ecologique et ses deux labels. Il s'agit d'un contrat d'objectif territorial (COT).

Il est prévu que le COT démarre en 2022, pour une durée de 4 ans.

Objectifs

- **Organiser la gouvernance de la politique air-énergie-climat de la Communauté de communes et mobiliser l'ensemble des services**
- **Se doter d'un cadre stratégique avec des objectifs précis**
- **Se doter d'un programme pluriannuel cohérent et concret**
- **Suivre et piloter l'avancement du programme d'actions**

Moyens

Le programme Territoire Engagé Transition Ecologique a une durée de 4 ans et comporte 4 étapes :

- Réalisation d'un état des lieux détaillé des politiques climat-air-énergie ainsi que des politiques économie circulaire
- Création d'un plan d'actions pour chacun des deux labels
- Mise en œuvre et suivi des plans d'actions
- Labellisation, puis nouvel audit tous les 4 ans

Le Pays des Abers a obtenu le premier palier de la labellisation Territoire Economie Circulaire en 2020 avec le G4DEC (Cf. axe 7). Il s'agira donc de travailler sur la labellisation CLIMAT-AIR-ENERGIE (ancien label Cit'ergie).

Cette démarche permettra d'agir simultanément sur les champs techniques et organisationnels, en définissant des actions dans les domaines de compétences et dans la sphère d'influence de la collectivité, et en établissant pour chaque service une feuille de route stratégique et opérationnelle. Le territoire sera accompagné pour cela d'un conseiller CLIMAT-AIR-ENERGIE habilité par l'ADEME.

Le référentiel national comprend 61 mesures (critères) réparties dans 6 domaines :

1. Planification territoriale
2. Patrimoine
3. Approvisionnement, eau, énergie, assainissement
4. Mobilité
5. Organisation interne
6. Coopération, communication

Les étapes du projet sont les suivantes :

- État des lieux détaillé de la politique climat-air-énergie de l'EPCI
- Définition d'un programme d'actions climat-air-énergie pour 4 ans, voté par la CCPA
- Mise en œuvre et suivi des résultats
- Labellisation et ré-audit tous les 4 ans

Cette démarche permettra d'enrichir le plan d'actions du PCAET du Pays des Abers. Les nouvelles actions issues de cette démarche seront intégrées lors de la première réévaluation du PCAET.

Impact sur l'environnement

Incidences positives sur le climat et l'énergie.

Maitrise d'ouvrage

Communauté de communes du Pays des Abers

Partenaires mobilisés

- Pôle métropolitain du Pays de Brest
- Communes
- ADEME

Indicateurs de réalisation

- Nombre de réunions organisées avec les services
- Nombre d'agents mobilisés
- Nombre d'objectifs et d'actions planifiés

Indicateurs de résultats

- Quantité d'actions mises en œuvre
- Quantité d'objectifs atteints
- Obtention du label Climat-Air-Energie

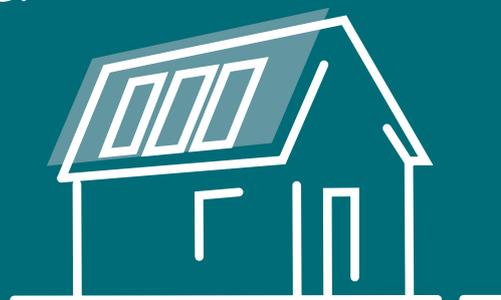
Calendrier prévisionnel

Démarche de labellisation climat air énergie

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029

Axe 2 :

Accompagner la généralisation du bâtiment durable



Le bâti résidentiel et tertiaire concentre près de la moitié des consommations d'énergie du territoire.

Il est par ailleurs à l'origine de l'émission de 14% des GES du territoire (34% des logements du territoire sont encore chauffés au fioul).

Objectifs

Le bâtiment durable est issu de la construction neuve ou de la rénovation. Un bâtiment est durable s'il permet de :

- Diminuer les consommations énergétiques
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) lors des phases de construction, rénovation et pendant toute la durée de vie du bâti
- Produire et utiliser des énergies renouvelables (EnR) (cf. axe 5)
- Stocker du carbone dans les matériaux de construction et de rénovation
- Préserver la qualité de l'air intérieur
- S'adapter aux changements climatiques en cours (augmentation des journées chaudes, des fortes tempêtes)

Actions

2.1 Accompagner l'amélioration de la performance énergétique des logements

2.2 Tendre vers l'exemplarité du patrimoine public

2.3 Accompagner la transition énergétique des entreprises

Action 2.1 : Accompagner l'amélioration de la performance énergétique des logements

Sur le Pays des Abers, le résidentiel est à l'origine de 39% des consommations énergétiques du territoire. C'est le secteur le plus énergivore (300 GWh/an).

Sur cette dépense énergétique, ce sont les consommations de fioul (7%) et d'électricité (14%) qui pèsent le plus (chauffage principalement).

Objectifs

- **Réduire les consommations d'énergie du parc de logements de 33% entre 2010 et 2030 et de 57% entre 2010 et 2050**
 - **Objectif maisons individuelles : 300 rénovations BBC/an**
 - **Objectif appartements : 20 rénovations BBC/an**
- **Développer l'utilisation des EnR dans l'habitat pour remplacer l'utilisation des énergies fossiles**

Moyens

Afin d'atteindre les objectifs de rénovation visés qui sont très ambitieux, la Communauté de communes prévoit d'utiliser les leviers suivants à travers différents dispositifs (Action 1.4 du Programme D'Orientations et d'Actions du PLUi-H) :

- Le conseil technique aux particuliers,
- L'accompagnement administratif pour obtenir les subventions,
- La mise en place de dispositifs incitatifs vers le logement ancien,
- L'adhésion et la formation des professionnels
- La sensibilisation, la pédagogie, la promotion et le repérage.

2.1.1

Accompagner les particuliers pour massifier la rénovation énergétique performante des logements privés

Mettre en place une Opération Programmée de l'Habitat (OPAH)

A la suite d'une étude pré-opérationnelle réalisée en 2013, les Communautés de communes du Pays d'Iroise, du Pays des Abers et de Lesneven Côte des Légendes ont mis en place conjointement un programme d'intérêt général (PIG) intercommunautaire en janvier 2014. Ce PIG avait vocation à améliorer le parc privé ancien, notamment concernant la lutte contre la précarité énergétique. Après 6 ans de mise en œuvre (et 737 dossiers énergie traités), le dispositif a évolué sous la forme d'une OPAH en 2021 pour prendre en compte l'ensemble des thématiques de l'ANAH (dont la lutte contre la précarité énergétique).

Cette OPAH est un dispositif à destination des propriétaires occupants et bailleurs du territoire.

Elle se matérialise par une convention signée entre l'État, l'ANAH, et les trois EPCI pour une durée de cinq ans. Cette convention contractualise les enjeux et les objectifs du programme, ainsi que les engagements financiers des partenaires.

Objectifs d'amélioration de la performance énergétique pour les 3 EPCI contractants :

- 120 dossiers par an pour les propriétaires occupants
- 1 dossier par an pour les propriétaires bailleurs

Axe 2 : Accompagner la généralisation du bâtiment durable

Ces objectifs ont été ajustés suite aux évolutions des aides aux travaux :

- Exigence de l'ANAH : 35% de gain énergétique (ce qui correspond à 30% des dossiers déposés durant le précédent PIG)
- Mise en place de Ma Prime Rénov qui peut apporter, dans certains cas, un financement plus important que le programme "Habiter Mieux".

Depuis quelques années, les travaux réalisés par les propriétaires occupants sont de plus en plus importants et permettent de réaliser des économies d'énergie plus fortes. Des aides complémentaires à celles de l'ANAH seront proposées par les collectivités aux propriétaires occupants pour les inciter à réaliser davantage de travaux pour bénéficier d'aides supplémentaires. A noter qu'une distinction sera faite entre les propriétaires modestes et très modestes. Ces derniers pourront bénéficier d'aides plus importantes.

Mettre en place une Plateforme locale de rénovation de l'habitat (PLRH)

La plateforme de rénovation énergétique "Tinergie" a été mise en place en 2012 à l'initiative de Brest métropole afin de favoriser la rénovation énergétique du parc immobilier privé.

"Tinergie" renseigne techniquement, administrativement et financièrement tous les propriétaires quelques soient leurs conditions de ressources. Ce service de conseil est assuré par Ener'gence, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Brest.

Un partenariat a également été mis en place avec les professionnels du bâtiment afin de favoriser la formation des entreprises, artisans et diagnostiqueurs immobiliers ainsi que la qualité et la performance des travaux.

La Communauté de communes du Pays des Abers a sollicité une extension de la plateforme "Tinergie" sur son territoire afin de proposer aux habitants un service de conseil et d'accompagnement qualitatif et éprouvé. "Tinergie" a ainsi été lancée sur le Pays des Abers le 1^{er} septembre 2021.

Il s'agit d'un dispositif complémentaire à l'OPAH puisqu'il permet de renseigner tous les propriétaires quelques soient leurs niveaux de ressources.

La Communauté de communes choisit également d'accorder, via "Tinergie", des primes aux ménages non éligibles aux aides de l'ANAH et qui varient en fonction des travaux réalisés et du gain énergétique réalisé.

Communiquer et sensibiliser

- Organiser des opérations de thermographie de façade et communiquer auprès des habitants. Cette action a pour objectifs d'identifier les modes constructifs énergivores, faciliter le repérage des «passoires thermiques», toucher des propriétaires pour faciliter le montage de dossiers OPAH
- Sensibiliser aux éco-gestes pour tendre vers plus de sobriété
- S'appuyer sur les outils mis en place en partenariat avec Ener'gence et présentés dans la fiche action n°1.2 (camion climat, cafés énergie, réseau des citoyens du climat)
- Organiser des réunions publiques sur le thème de l'habitat
- Assurer une présence d'Ener'gence au salon de l'habitat
- Communiquer régulièrement sur les réseaux sociaux, les sites internet, l'affichage, les flyers, ...

2.1.2

Favoriser le remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables dans l'habitat privé

- Envisager l'évolution du dispositif Tinergie avec des primes aux ménages ayant pour projet :
 - Le remplacement d'une chaudière fuel par une chaudière bois (appareils performants)
 - L'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable (panneaux solaires, pompe à chaleur, chauffe-eau solaire...)
- Promouvoir le cadastre solaire auprès des particuliers (Cf. fiche action n°5.2)
- Etudier la possibilité de proposer aux habitants des achats groupés sur des offres d'énergies renouvelables

2.1.3

Développer un habitat durable et innovant

Le Programme d'Orientation et d'Actions du Pays des Abers (valant PLH) prévoit au sein de son action 2.4, d'inciter à un urbanisme répondant aux enjeux actuels et à venir de densité et de sobriété. Dans ce cadre, la CCPA organisera un atelier d'expérimentation pour favoriser l'émergence de projets innovants, intégrant les enjeux actuels et de demain. Il s'agit de penser la production de logements alliant les enjeux de densité et de formes urbaines, les enjeux écologiques (habitat à énergie positive, éco quartiers), de sobriété foncière tout en apportant un regard critique sur les possibilités laissés par la réglementation actuelle. Cette démarche a aussi pour intérêt d'expliquer ces enjeux à la population et de la faire adhérer à ces nouveaux modes d'habiter.

Le Pays des Abers organisera donc un atelier regroupant les constructeurs, promoteurs, aménageurs, bailleurs et architectes du territoire.

Il s'agira de faire travailler les professionnels de l'aménagement, par groupe, sur 2 ou 3 sites à enjeux ciblés et proposés par les communes (sites de renouvellement urbain, d'extension ou d'opération mixte : habitat/activités/équipements).

2.1.4

Favoriser des constructions neuves plus vertueuses

Le document d'urbanisme en vigueur depuis début 2020 a d'ores et déjà intégré un objectif ambitieux de sobriété foncière. En effet, le foncier mobilisable pour y accueillir de l'urbanisation a été réduit de 50 % par rapport aux documents d'urbanisme précédents. Cette réduction amène donc le Pays des Abers à contenir son urbanisation future au sein de 285 hectares. Cette réduction ne fait qu'augurer les efforts futurs et l'appréhension du Zéro Artificialisation Nette qui devra être planifiée lors de la prochaine révision du PLU. Ces premiers efforts et cette perspective permettront ainsi de préserver des milieux naturels séquestreurs de carbone, de réduire les déplacements par une localisation des constructions plus proches des commerces et des services et de réduire les besoins en réseaux, routes et autres équipements.

Au-delà de cette sobriété foncière projetée, le PLU a pour objectif de promouvoir les constructions respectueuses de l'environnement dans leur mode constructif, c'est-à-dire dans les matériaux utilisés pour construire de nouveaux logements. Cet objectif fait écho aux principes affichés par la réglementation énergétique 2020, notamment sur le volet performance des matériaux.

Impact sur l'environnement

Incidences positives sur le climat et l'énergie.

Les travaux de rénovation énergétique peuvent avoir un impact sur les habitats naturels, la faune et la flore. En effet, ces travaux peuvent entraîner la condamnation des accès aux habitats de certains oiseaux et chiroptères.

Par ailleurs, les travaux de rénovation peuvent générer des déchets de nature inerte.

Les acteurs de la rénovation, partenaires de la Communauté de communes, seront sensibilisés à la présence potentielle d'espèces protégées dans le bâti ancien. Ils seront également sensibilisés au tri sélectif sur les chantiers et à leur évacuation vers des filières de traitement ou de recyclage appropriées. Le réemploi sera recherché avant le tri sélectif.

Maitrise d'ouvrage

Communauté de communes du Pays des Abers

Partenaires mobilisés

SOLIHA (Opérateur OPAH), ANAH, ADIL 29, Conseil Départemental du Finistère, Etat, Communauté de commune du Pays d'Iroise, Communauté Lesneven-Côte-des-Légendes, Brest métropole, Energ'ence, artisans et entreprises du bâtiment, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental du Finistère, Communes, CAUE 29, professionnels de l'aménagement et de l'architecture, ADEUPa

Indicateurs de réalisation

- Nombre de permanences Tinergie réalisées
- Nombre d'habitants conseillés, orientés et nombre de dossiers complétés
- Nombre de campagnes de communication effectuées

Indicateurs de résultats

- Nombre de projets aidés et qualité des projets (ambition énergétique des travaux, qualité des matériaux utilisés)
- Nombre de remplacements de chaudières fioul
- Nombre de primes EnR et montant accordés

Calendrier prévisionnel

OPAH

Tinergie

Communiquer, sensibiliser

Favoriser les EnR dans l'habitat privé

Atelier d'expérimentation

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
OPAH							
Tinergie							
Communiquer, sensibiliser							
Favoriser les EnR dans l'habitat privé							
Atelier d'expérimentation							

Budget prévisionnel

OPAH

615 000 €

Tinergie (subventions + primes EnR et éco matériaux)

455 000€

Communiquer, sensibiliser

Thermographie de façade : 10 000€

Atelier d'expérimentation

30 000€

Action 2.2 : Tendre vers l'exemplarité du patrimoine public

La Communauté de communes ainsi que les communes du territoire se doivent d'être exemplaires sur leur patrimoine.

Objectifs

- Réduire les consommations d'énergie du patrimoine public
- Développer les EnR sur les bâtiments publics
- Développer l'utilisation de matériaux biosourcés dans les constructions et rénovations

Moyens

2.2.1

Inciter la réhabilitation thermique du logement locatif social

Si le développement du parc public sur le territoire est plutôt récent, il n'en demeure pas moins qu'une partie du parc social a été construite avant 1990 et présente notamment des faiblesses sur le plan thermique (464 logements classés D, E ou F au classement énergétique au 01/01/2015). Le Programme d'Orientation et d'Actions du Pays des Abers (valant PLH) prévoit au sein de son action 1.5 d'encourager l'amélioration du parc public en particulier sur les aspects énergétiques.

Ainsi, la CCPA souhaite inciter les bailleurs sociaux et les communes à améliorer la performance thermique de leur parc via la mise en place d'une aide spécifique pour la réalisation de travaux énergétiques sur les logements classés D, E ou F.

Montant de l'aide :

- 1 500 € si étiquette C après travaux.
- 2 500 € si étiquette B après travaux.

Critères d'éligibilité :

- Aide plafonnée à 25% de la dépense engagée.
- Logements avant travaux en étiquette D, E, F ou G.
- Logements après travaux en étiquette C minimum.

Objectif : 10 logements par an, soit 60 logements sur la durée du POA.

2.2.2

Viser une sobriété énergétique du patrimoine des communes et de l'EPCI

- Réaliser un audit des consommations d'eau et d'énergie du patrimoine communautaire et programmer un suivi ainsi qu'une stratégie de réduction de ces consommations (en partenariat avec Ener'gence).
- En fonction des préconisations issues de l'audit, lancer un programme de travaux énergétiques sur le patrimoine communautaire
- Encourager les communes à diagnostiquer et rénover leurs bâtiments par un soutien financier au Conseil en Energie Partagée (CEP) d'Ener'gence
- Continuer à réduire les consommations d'énergie de l'éclairage public en partenariat avec le SDEF
- Se mettre en conformité avec le Décret tertiaire (collecte des données énergétiques, remplissage de la plateforme OPERAT, suivi des consommations énergétiques des bâtiments...)

2.2.3

Installer, lorsque cela est possible, des EnR dans les bâtiments publics (Cf. axe n°5, action 5.1.2)

- Identifier et prioriser les bâtiments publics pouvant valoriser une EnR (photovoltaïque, chaleur renouvelable)
- Lors des projets de construction et de rénovation des bâtiments des collectivités, prévoir systématiquement le maximum de dispositifs EnR
- Etudier un soutien financier aux communes sous forme de fonds de concours pour l'installation d'EnR sur les bâtiments publics
- S'appuyer sur les structures locales qui facilitent le montage de projets EnR (SEM de SOTRAVAL, SEM du SDEF)

2.2.4

Intégrer le plus possible de matériaux biosourcés dans les projets de rénovation et de construction

- Suivre et participer aux travaux sur le développement d'une filière forêt-bois sur le territoire du Pays de Brest (étude portée par le Pôle métropolitain du Pays de Brest)
- Entamer une réflexion sur l'intégration de critères environnementaux dans les marchés publics (Cf. action n°1.3)

Impact sur l'environnement

Incidences positives sur le climat et l'énergie.

Le développement de constructions neuves plus vertueuses à partir notamment de matériaux biosourcés peut créer une pression sur la ressource naturelle.

L'action 4.1.2 consistant à améliorer la gestion du bocage en s'orientant vers une gestion durable, permettra à la CCPA de suivre cette gestion afin d'éviter une pression sur la ressource bois locale.

Maitrise d'ouvrage

Communauté de communes du Pays des Abers, communes

Indicateurs de réalisation

- Nombre de bâtiments publics ayant bénéficié d'un audit énergétique
- Nombre de communes accompagnées par le CEP d'Ener'gence

Partenaires mobilisés

Communes, bailleurs sociaux, Etat, Région Bretagne, Conseil Départemental du Finistère, Ener'gence, Pôle métropolitain du Pays de Brest, SDEF, SOTRAVAL

Indicateurs de résultats

- Nombre de bâtiments publics ayant été rénovés et GWh économisés annuellement
- Part annuelle d'éclairage public rénové
- Nombre d'EnR installées dans les bâtiments publics et production en GWh

Calendrier prévisionnel

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Aides Logement social locatif							
Audit énergétique du patrimoine communautaire							
Réalisation des travaux							
Soutien adhésion des communes au CEP							
Optimisation éclairage public							
Installation d'EnR							
Intégration de matériaux bio-sourcés							

Budget prévisionnel

Aides Logement social locatif	250 000€
Audit énergétique du patrimoine communautaire	9 000€
Travaux sur le patrimoine communautaire	200 000€
Soutien adhésion des communes au CEP	80 000 €
Fonds de concours EnR	750 000€

Action 2.3 : Accompagner la transition énergétique des entreprises

Sur le Pays des Abers, 10% des consommations énergétiques proviennent des bâtiments tertiaires.

Si la consommation des bâtiments industriels du territoire n'est pas connue à ce jour, nous savons cependant que l'industrie consomme 56 GWh. Cela implique la nécessité de travailler avec les entreprises sur la rénovation des bâtiments industriels et sur des procédés industriels moins énergivores.

Objectifs

- **Réduire les consommations d'énergie du parc tertiaire de 13% entre 2010 et 2030 et de 50% entre 2010 et 2050**
 - > Bureaux ou commerces : 1500 m² de rénovations BBC/an
 - > Actions de sobriété et d'efficacité énergétique pour environ 4500 m² de bâtiments tertiaires par an d'ici 2030
- **Développer l'utilisation des EnR dans les entreprises**

Moyens

2.3.1

Développer une animation économique sur le volet transition énergétique

La CCPA a voté son Schéma de Développement Economique 2021-2026. L'axe stratégique 3.3 du SDE vise à "sensibiliser les entreprises à la prise en compte des enjeux sociétaux et numériques". A travers cet axe, la CCPA souhaite se positionner en tant qu'animateur auprès des entreprises sur les sujets de la transition écologique (économie circulaire, cf. fiche action n°7.2 ; mobilité durable ; réduction des consommations énergétiques...). Sur le volet bâtiment durable, la CCPA se donne pour missions de :

- Faire connaître auprès des entreprises le dispositif Fonds Chaleur nommé "Chaleur d'ici même" porté par le Pôle métropolitain du Pays de Brest et animé par Ener'gence depuis 2018. L'objectif de ce dispositif est d'encourager le remplacement d'installations consommant des énergies fossiles par la mise en place d'équipements de production de chaleur renouvelable.
- Financer des études d'opportunité pour l'installation d'énergies renouvelables à destination des entreprises (Cf. axe n°5)
- Organiser des "petits déjeuners solaires" dans les zones d'activité pour présenter le cadastre solaire ainsi que les aides proposées par la Communauté de communes (Cf. axe n°5, action 5.2.2). Un premier petit déjeuner solaire a été organisé en 2022 à Lannilis. Ce dernier a conduit à la réalisation de 4 études d'opportunité co-financées par la Communauté de communes.
- Relayer auprès des professionnels du territoire les accompagnements proposés par les Chambres Consulaires sur les économies d'énergie et le développement des EnR
- Informer les entreprises des obligations réglementaires (Décret tertiaire...) et les accompagner sur la mise en œuvre

Impact sur l'environnement

Incidences positives sur le climat et l'énergie.

Maitrise d'ouvrage

Communauté de communes du Pays des Abers

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'entreprises accompagnées et conseillées
- Nombre d'études d'opportunité EnR réalisés pour les entreprises

Partenaires mobilisés

Entreprises et clubs d'entreprises, Pôle métropolitain du Pays de Brest, Ener'gence, Chambres consulaires

Indicateurs de résultats

- Quantité de travaux énergétiques effectués et qualité des projets (ambition énergétique des travaux, qualité des matériaux utilisés)
- Nombre d'EnR installées et production en GWh

Calendrier prévisionnel

Animation économique

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029

Budget prévisionnel

Financement d'études d'opportunité EnR

50 000€

Axe 3 :

Encourager les mobilités durables



Les déplacements du quotidien concentrent un quart des consommations d'énergie du territoire (180 GWh/an). Ils sont par ailleurs responsables de 16% des émissions de GES du territoire. C'est le deuxième secteur le plus émetteur de GES et de polluants atmosphériques (les oxydes d'azote sont en grande partie émis par le transport routier). Conformément aux dispositions de la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités dite LOM, la Communauté de communes du Pays des Abers a délibéré en faveur du transfert de la compétence "organisation des mobilités" au 1^{er} juillet 2021. Suite à l'acquisition de cette nouvelle compétence, la CCPA a organisé des groupes de travail associant les communes et partenaires du territoire afin de co-construire une stratégie et un plan d'actions en faveur des mobilités durables. Ce dernier est intégré au PCAET.

Objectifs

Une politique d'encouragement des mobilités durables doit permettre de diminuer les consommations énergétiques et par ricochet les émissions de GES et de polluants. Elle répond aux enjeux suivants :

- Plus de sobriété dans les usages (réduction des besoins)
- Plus d'efficacité dans le choix des modes de transport : marche, vélo, covoiturage, transports en commun
- Une structuration des espaces qui favorise les modes alternatifs à la voiture individuelle

Actions

3.1 Intégrer systématiquement les mobilités alternatives dans les projets d'aménagement

3.2 Proposer de nouveaux services de mobilités alternatives

3.3 Accompagner le changement de pratiques

Action 3.1 : Intégrer systématiquement les mobilités alternatives dans les projets d'aménagement

Sur le Pays des abers, les aménagements existants pour favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle (vélo, marche, covoiturage...) sont limités et parfois peu adaptés à un usage quotidien. L'excellent taux de participation des habitants du territoire au Baromètre des villes cyclables 2021 montre qu'il existe de fortes attentes d'aménagements en faveur des mobilités actives.

Objectifs

Objectifs transport de personnes : réduction des consommations d'énergie de 11% entre 2010 et 2030 et de 61% entre 2010 et 2050

Traduction opérationnelle :

- > Les trajets domicile-travail : augmenter le nombre de déplacements en covoiturage, en transports en commun ou à vélo à 30 % d'ici 2030
- > Les trajets longue distance : passer à 50% des trajets en covoiturage ou en transports en commun
- > Développer l'intermodalité
- > 5% des déplacements locaux évités grâce aux politiques d'urbanisme

Moyens

3.1.1

Réaliser un schéma communautaire des mobilités actives pour planifier les infrastructures cyclables et les services associés

Le schéma directeur des modes actifs communautaire doit permettre de créer du lien entre les initiatives communales et communautaires. Il doit également permettre à la Communauté de communes et aux 13 communes membres de définir des priorités dans les aménagements cyclables, équipements et services à développer dans les prochaines années (programme pluriannuel d'investissements).

3.1.2

Développer les infrastructures pour la pratique des mobilités actives

Le schéma directeur des modes actifs a débuté en 2021 et se termine en 2022, permettant ainsi d'afficher des actions dans le PCAET.

- S'appuyer sur le programme pluriannuel d'investissements du schéma directeur et mettre en œuvre les aménagements prévus dans ce programme
- Etudier un soutien financier aux communes sous forme de fonds de concours sur les aménagements cyclables et les stationnements vélo
- Identifier les besoins en stationnements vélos, soutenir financièrement les investissements des communes (fonds de concours), chercher les possibilités de subventions existantes (programme ALVEOLE...)

3.1.3

Accompagner techniquement la réflexion des communes sur la prise en compte des mobilités alternatives dans leurs centralités

- Trois communes du territoire et la Communauté de communes (Lannilis, Plabennec, Plouguerneau) ont fait acte de candidature au programme "Petites Villes de Demain" (PVD) lancé par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT). Cette candidature a été retenue et une convention d'adhésion a été signée en mai 2021. La convention engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation, notamment à travers une Opération de Revitalisation Territoriale (ORT).
- Accompagner les communes souhaitant réaliser un schéma directeur modes actifs dans leur centralité, afin notamment de viser une complémentarité avec le schéma communautaire.

Par exemple, en avril 2022, la CCPA a accompagné 3 communes du territoire sur la réponse à l'appel à projets AVELO 2 de l'ADEME ainsi que sur la rédaction de leur cahier des charges.

- Aider les communes à définir leurs besoins, priorités, stratégies, rédiger des cahiers des charges...
- Effectuer une veille sur les différentes opportunités de financements et accompagner les communes sur leurs demandes d'aides

3.1.4

Développer des infrastructures pour favoriser l'intermodalité

- S'appuyer sur l'enquête réalisée par le Pôle métropolitain du Pays de Brest auprès des communes pour identifier de potentiels futurs Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) et aires de covoiturage en centralité.
- A partir de ce premier diagnostic des communes, aménager et/ou labelliser les aires de covoiturage existantes mais non officielles (partenariat avec le Département du Finistère et la Région Bretagne si intermodalité avec le réseau BreizhGo).
- Faire apparaître dans l'outil OuestGo.fr (plateforme de covoiturage publique du grand Ouest) les aires de covoiturage non "officielles" c'est-à-dire non labellisées par le Département mais identifiées comme telles par les communes (exemple de la place aux cochons à Plouguerneau).
- Aménager un PEM d'intérêt communautaire sur la zone du Kerveur à Lannilis. Lieu de passage, captant les flux des communes de Landéda, Plouguerneau et Lannilis, le site comprend une aire de covoiturage non officielle, un arrêt de car BreizhGo et un chemin agricole jusqu'au centre-ville. Dans le cadre de son projet d'aménagement de la zone d'activité du Kerveur, la CCPA prévoit d'étudier l'aménagement d'un PEM en partenariat avec la Région et le Département.

Impact sur l'environnement

Incidences positives sur le climat, l'énergie, la pollution de l'air et les nuisances sonores.

Il conviendra d'être vigilants sur la consommation d'espaces et l'artificialisation des sols liées au développement d'infrastructures pour les mobilités actives ou l'intermodalité. En ce sens, les espaces déjà artificialisés seront recherchés en premier. Par ailleurs, l'emprise au sol sera optimisée. L'artificialisation des sols peut également accentuer le risque de pollution des eaux via les eaux pluviales. Des solutions fondées sur la nature seront étudiées pour chaque projet, afin de traiter les eaux de ruissellement rejetées dans le réseau d'eau pluviale.

Il sera également nécessaire de veiller à ne pas impacter d'habitats naturels ou d'espèces sensibles lors de la construction de nouvelles infrastructures.

Maitrise d'ouvrage

- Communauté de communes du Pays des Abers
- Communes
- Département du Finistère

Indicateurs de réalisation

Schéma des mobilités actives :

- Nombre d'habitants ayant répondu au questionnaire dans le cadre de la réalisation du schéma des modes actifs
- Nombre de partenaires, élus et habitants ayant participé aux réunions de co-construction
- Validation du schéma en Bureau Communautaire
- Implication, participation des communes aux démarches de revitalisation des centralités
- Validation de l'ORT au sein des trois Bureaux Municipaux et en Conseil Communautaire

Partenaires mobilisés

Communes, Conseil Régional de Bretagne, Conseil départemental du Finistère, Pôle métropolitain du Pays de Brest, EPCIs voisins, associations, Office de tourisme communautaire

Indicateurs de résultats

- Linéaires d'aménagements cyclables réalisés (km)
- Nombre de stationnements vélos installés
- Nombre de zones dangereuses sécurisées
- Nombre d'actions des communes co-financées par des appels à projets
- Nombre de projets co-financés par les fonds de concours
- Nombre de PEM et/ou aires de covoiturage aménagés/labellisés
- Nombre de parkings de covoiturage indiqués dans OuestGo

Calendrier prévisionnel

Schéma des mobilités actives communautaire

Développer les infrastructures pour les mobilités actives

Accompagner techniquement les communes

Développer les infrastructures en faveur de l'intermodalité

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Développer les infrastructures pour les mobilités actives							
Accompagner techniquement les communes							
Développer les infrastructures en faveur de l'intermodalité							

Budget prévisionnel

Schéma des mobilités actives communautaire	30 000€
Fonds de concours aménagements cyclables	1M€
Fonds de concours stationnements vélo	100 000€
Aménagement d'un PEM d'intérêt communautaire	600 000€

Action 3.2 : Proposer de nouveaux services de mobilités alternatives

Les services de mobilités alternatives sont indispensables et complémentaires aux aménagements pour faciliter le report modal.

Objectifs

Objectifs transport de personnes : réduction des consommations d'énergie de 11% entre 2010 et 2030 et de 61% entre 2010 et 2050

Traduction opérationnelle :

- Les trajets domicile-travail : augmenter le nombre de déplacements en covoiturage, en transports en commun ou à vélo à 30 % d'ici 2030
- Les trajets longue distance : passer à 50% des trajets en covoiturage ou en transports en commun
- Développer l'intermodalité
- 5% des déplacements locaux évités grâce aux politiques d'urbanisme

Moyens

3.2.1

Développer des services en faveur du covoiturage et de l'auto-partage

- Continuer à adhérer et promouvoir la **plateforme de covoiturage publique Ouestgo.fr**
- **Continuer le partenariat avec l'association éhop-covoiturons-nous** pour promouvoir le covoiturage de proximité et accompagner au changement de comportements. Le premier partenariat, signé pour une durée de 3 ans a pour objectifs :
 - Accompagner les initiatives visant à développer l'auto-partage
 - La sensibilisation des habitants et des salariés du territoire (déploiement d'une stratégie de communication, organisation d'un défi covoiturage)
 - L'accompagnement des utilisateurs de OuestGo par la mise à jour régulière de la base de données de covoituteurs et en assurant un standard téléphonique
 - L'accompagnement des entreprises volontaires en outillant les employeurs pour diffuser le service OuestGo auprès de leurs salariés et en organisant des temps de rencontre/webinaires sur des sujets spécifiques (forfait mobilité durable...)
 - Le développement du service solidaire "Ehop solidaires pour l'emploi" en formant les prescripteurs de l'insertion, participant à des événements grand public pour rencontrer les bénéficiaires et en accompagnant individuellement les demandeurs du service (standard téléphonique et recherche de covoituteur "solidaire")

3.2.2

Développer des services en faveur du vélo

Le schéma directeur des modes actifs communautaire fait apparaître la nécessité de créer un "système vélo" complet sur le territoire avec un panel de services complémentaires aux aménagements de la fiche action n°3.1 :

- Proposer un service de location de moyenne et longue durée de vélos à assistance électrique (VAE)
- Développer un jalonnement, une signalisation commune dédiée aux cyclistes utilitaires sur tout le réseau du Pays des Abers
- Créer des campagnes de sensibilisation des automobilistes au partage de la voirie
- Mettre en place une aide à l'achat de VAE pour les particuliers. Etudier la possibilité de subventionner des systèmes innovants (exemple : roue permettant d'électrifier un vélo "classique")
- S'appuyer sur les associations locales pour les accompagner et les soutenir dans leurs actions (atelier de réparation, vélorution, remise en selle...)
- Inciter au développement des services vélo dans les entreprises
- Développer des outils et éléments d'informations cyclables : carte des itinéraires et/ou applications, afin de faire connaître l'étendue et le développement du réseau cyclable, les services associés et les possibilités de trajets.

3.2.3

Améliorer les transports en commun

- Adresser des questionnaires aux habitants et aux salariés des ZAE afin de connaître les attentes et besoins en matière de transports en commun.
- En fonction des attentes remontées par les communes, les habitants et les employeurs, étudier avec le Conseil Régional la possibilité d'améliorer le réseau de transports en commun régional BreizhGo (desserte, itinéraires, horaires).

3.2.4

Développer la mobilité décarbonée

- Faire émerger une station de fourniture de BioGNV pour alimenter les flottes de véhicules des entreprises locales. A l'initiative d'une entreprise locale, un travail partenarial a débuté en 2021 entre la Communauté de communes du Pays des Abers, la Communauté Lesneven-Côte des Légendes, Pays d'Iroise Communauté, des entreprises des 3 territoires, GRDF et le SDEF. Une étude de faisabilité est en cours de réalisation par le SDEF.
- Réaliser un schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) en partenariat avec le SDEF (2022-2023)
- Amplifier le taux de véhicules électriques des collectivités
- Créer des supports valorisant les itinéraires piétons au sein de bourgs

Impact sur l'environnement

Incidences positives sur le climat, l'énergie, la pollution de l'air et les nuisances sonores.

Axe 3 : Encourager les mobilités durables

Maitrise d'ouvrage

- Communauté de communes du Pays des Abers, communes
- Schéma des IRVE, stations BioGNV : SDEF

Indicateurs de réalisation

- Participation des communes aux campagnes de communication sur le covoiturage et à la promotion du défi covoiturage
- Nombre d'entreprises accompagnées par éhop
- Participation des communes aux campagnes de sensibilisation des automobilistes au partage de la voirie
- Développement de services vélo par les associations locales
- Participation des entreprises aux réunions d'information organisées par la CCPA et au comité des partenaires organisé annuellement
- Résultats de l'étude de faisabilité pour l'implantation de stations BioGNV
- Participation des communes et de l'EPCI à la réalisation du schéma des IRVE

Partenaires mobilisés

Communes, entreprises du territoire, association éhop, Département du Finistère, Pôle métropolitain du Pays de Brest, Région Bretagne, G4DEC, GRDF, SDEF, Association Plabennec A Pied A Vélo

Indicateurs de résultats

- Nombre de participants au défi covoiturage
- Nombre d'inscrits sur OuestGo et évolution
- Quantité de VAE loués annuellement et distance totale parcourue par les VAE (km)
- Nombre de vélos réparés annuellement sur le territoire (au sein des associations et chez les vélocistes)
- Montant d'aides à l'achat octroyé et nombre de VAE achetés avec ces aides à l'achat
- Nombre d'améliorations réalisées sur le réseau BreizhGo et évolution de la fréquentation des transports en commun
- Nombre de bornes BioGNV installées sur le territoire et sur les territoires voisins, quantité de véhicules convertis
- Nombre d'IRVE installées et nombre de véhicules thermiques remplacés par des véhicules électriques

Calendrier prévisionnel

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Développer le covoiturage							
Développer le vélo							
Développer les transports en commun							
Mobilité décarbonée							

Budget prévisionnel

Développer le covoiturage	Partenariat éhop : 55 000€ Adhésion OuestGo : 4500€
Développer le vélo	Service de location VAE longue durée : 240 000€ Prime à l'achat de VAE : 150 000€
Développer les transports en commun	30 000€
Mobilité décarbonée	Bornes électriques pour la CCPA : 50 000€

Action 3.3 : Accompagner le changement de pratiques

En complémentarité des deux actions précédentes (3.1 et 3.2), il conviendra, afin d'aider les usagers à franchir le pas du changement de communiquer, sensibiliser, accompagner...

Objectifs

Objectifs transport de personnes : réduction des consommations d'énergie de 11% entre 2010 et 2030 et de 61% entre 2010 et 2050

Traduction opérationnelle :

- > Les trajets domicile-travail : augmenter le nombre de déplacements en covoiturage, en transports en commun ou à vélo à 30 % d'ici 2030
- > Les trajets longue distance : passer à 50% des trajets en covoiturage ou en transports en commun
- > Développer l'intermodalité
- > 5% des déplacements locaux évités grâce aux politiques d'urbanisme

Moyens

3.3.1

Communiquer et sensibiliser toute l'année

- Organiser un évènement festif chaque année au printemps (de type village des mobilités) pour promouvoir les mobilités alternatives
- Soutenir et essaimer les évènements communaux (exemple : transport de café à vélo depuis la commune de Landéda jusqu'à Brest en passant par la véloroute des Abers avec différents points de ravitaillement)
- Informer régulièrement les communes avec l'envoi d'une newsletter (la Mobi'Lettre du Pays des Abers) : actualités nationales et locales, actions du territoire, opportunités de financements, décryptages...

3.3.2

Travailler en lien avec les entreprises pour les sensibiliser

- Proposer un accompagnement au déploiement du covoiturage en partenariat avec l'association éhop et organiser un défi covoiturage à l'échelle du Pays des Abers
- Informer les entreprises et encourager la mise en place de Plans de Mobilité Employeur
- Relayer auprès des entreprises les services de mobilités alternatives proposés sur le territoire (notamment lors du Comité des partenaires annuel)

3.3.3

Sensibiliser les scolaires à l'écomobilité

- Proposer diverses actions au sein des écoles du territoire : challenges entre écoles, vélo-école, sensibilisation à l'éco-mobilité... (Cf. action n°1.2.5)
- A l'instar de la mise en œuvre du programme "Watty à l'école", étudier la possibilité de déployer le programme "Moby à l'école"

3.3.4

Encourager les mobilités durables auprès des agents des communes et de la Communauté de communes

- Mettre à disposition des agents un VAE pour les petits déplacements
- Mettre en place le télétravail
- Mettre en œuvre le forfait mobilité durable
- Accompagner à la pratique du covoiturage avec l'association éhop (cartographie du potentiel de covoiturage, communication incitative...)

Impact sur l'environnement

Incidences positives sur le climat, l'énergie, la pollution de l'air et les nuisances sonores.

Maitrise d'ouvrage

- Communauté de communes du Pays des Abers, communes

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'évènements festifs organisés
- Nombre d'entreprises sensibilisées
- Nombre de classes et de scolaires sensibilisés

Partenaires mobilisés

Communes, associations, éhop, entreprises

Indicateurs de résultats

- Nombre de participants aux évènements "mobilité" organisés sur le territoire
- Nombre de participants au défi covoiturage
- Nombre de Plans de mobilité employeurs réalisés annuellement
- Nombre de km parcourus annuellement par les agents en VAE
- Nombre de km parcourus annuellement en covoiturage et/ou à vélo par les agents
- Nombre de jours de télétravail réalisés par les agents annuellement et traduction en km évités

Calendrier prévisionnel

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Communiquer et sensibiliser							
Travailler avec les entreprises							
Travailler avec les scolaires							
Encourager les mobilités durables auprès des agents							

Budget prévisionnel

Communiquer et sensibiliser	Évènements festifs : 62 500€
Travailler avec les scolaires	40 000€
Encourager les mobilités durables auprès des agents	Achat d'un VAE : 2 500€ Forfait mobilité durable : 9 000€

Axe 4 :

Augmenter la résilience du territoire aux effets du changement climatique



Objectifs

La résilience des territoires définie comme la "capacité à absorber les perturbations et à apprendre des crises pour se transformer afin de garantir, sur le long terme, la satisfaction des besoins essentiels de sa population, ainsi que sa cohésion sociale, son identité et sa capacité de gouvernance" est aujourd'hui essentielle face aux conséquences du dérèglement climatique.

Un territoire est résilient s'il permet :

- De protéger sa population, ses activités économiques et ses milieux naturels des risques inhérents au dérèglement climatique
- D'adapter son fonctionnement au regard des modifications climatiques
- D'augmenter sa capacité à stocker le carbone

Actions

4.1 Augmenter la capacité du territoire à stocker le carbone

4.2 Adapter le territoire aux aléas

Action 4.1 : Augmenter la capacité du territoire à stocker le carbone

Le Pays des Abers séquestre environ 1% de ses émissions de gaz à effet de serre.

Les forêts, les zones humides et les linéaires bocagers contiennent une part importante du carbone contenu dans la biomasse du territoire.

Le territoire du Pays des Abers concentre de nombreuses richesses naturelles rendant ainsi nécessaires la protection des milieux séquestreurs et la réduction de la pression sur les milieux.

Objectifs

- Augmenter la séquestration du carbone grâce aux milieux naturels
- Renforcer la résilience du territoire face aux aléas climatiques grâce aux milieux naturels
- Préserver la biodiversité

Moyens

4.1.1

Protéger les fonctionnalités écologiques du territoire et préserver les milieux naturels

CLASSER RÉGLEMENTAIREMENT LES MILIEUX NATURELS DANS LE PLUI

Afin de maîtriser l'artificialisation des sols, de préserver l'écosystème et la biodiversité, un ensemble de règles régissent nos droits en terme d'occupation du sol et construction. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), exécutoire depuis le 13 mars 2020, est un document réglementaire régi par le code de l'urbanisme qui permet de maîtriser le développement urbain dans une logique globale à long terme.

Préserver le bocage et les corridors écologiques

La principale orientation inscrite au sein du PADD du PLUi et permettant de répondre aux objectifs du PCAET est de "Protéger les milieux naturels remarquables". Elle se traduit par :

- L'identification de la TVB à toutes les échelles ;
- La préservation, l'amélioration ou la restauration de la TVB et sa fonctionnalité ;
- Le renforcement de la place de la nature en ville via une armature verte urbaine ;
- La réduction de la fragmentation des continuités écologiques.

Ainsi, une OAP spécifique Trame Verte et Bleue (TVB) définit les principes d'aménagement s'appliquant aux différents espaces naturels du territoire et permettant de garantir les fonctionnalités de la TVB. Elle se traduit par la protection des réservoirs de biodiversité majeurs et ordinaires et la préservation des continuités écologiques entre ces milieux.

Le PLUi protège ainsi (règlement graphique) :

- 20 % de la superficie de son territoire au titre des zones naturelles,
- 1 741 hectares et 2 550 km de boisements, haies et talus,
- 2 491 hectares de zones humides.

Axe 4 : Augmenter la résilience du territoire aux effets du changement climatique

Protéger les réservoirs et corridors écologiques pour améliorer la fonctionnalité écologique du territoire :

- Protéger les réservoirs de biodiversité majeurs et ordinaires,
- Mieux différencier les éléments à protéger constitutifs de la TVB en renforçant les Espaces Boisés Classés,
- Renforcer les trames vertes urbaines par l'actualisation de l'OAP TVB,
- Mieux appréhender les ruptures dans la TVB et reconstituer les chainons manquants
- Développer la Trame noire

Ce schéma de TVB est amené à évoluer pour considérer d'une part les besoins agricoles et d'autre part, une meilleure protection des continuités et milieux sensibles. Les évolutions du foncier agricole notamment nécessitent de réaliser des accès et des adaptations engendrant des altérations dans les continuités écologiques que représentent les talus bordurant les champs. Ces éventuelles altérations sont soumises à autorisation et compensation le cas échéant. Par ailleurs, l'appréhension de la trame noire est aussi un élément d'évolution pour considérer les besoins de déplacements nocturnes de la faune du territoire.

Protéger les zones humides

- Faciliter l'exercice du pouvoir de police par un protocole zone humide : document d'aide à la décision pour les communes prenant la forme d'un atlas géographique localisant les haies et talus protégés, une fiche explicative et une aide à la décision.
- Mettre en évidence les zones humides sous pression en cartographiant à nouveau les zones humides du territoire (la dernière cartographie datant de 2014)

MAINTENIR LES MILIEUX DANS UN BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

- Restaurer certains milieux (boisements, zones humides, cours d'eau...)
- Poursuivre et améliorer la gestion de ces milieux : éviter leur fermeture, maintenir leur fonctionnalité écologique
- Développer la connaissance des milieux afin d'évaluer l'effet de la gestion (inventaires, plans de gestion)
- Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats naturels (terrestres et marins) et des espèces : évaluations d'incidence Natura 2000 et surveillance terrain

RENFORCER LA PÉDAGOGIE AUTOUR DE CES ESPACES

Les habitants du territoire ont un impact sur les milieux naturels par leurs comportements et leur façon d'"habiter" le territoire. Les interactions et pressions humaines sont nombreuses malgré une appétence pour les sujets relatifs à la protection des milieux naturels. Le développement d'une meilleure connaissance des milieux, de ses composantes, de ses intérêts, des réglementations, des outils de gestion et des intervenants est un objectif qui doit rassembler les acteurs du territoire. Des actions de sensibilisation, de pédagogie, d'approfondissement seront mises en place en complément des dispositifs existants.

Les outils pédagogiques développés et/ou à développer : documents de sensibilisation, animations pédagogiques, outils ludiques, parcours pédagogiques, sites d'observation...

> Journée de l'environnement, fête de la nature...

4.1.2

Végétaliser et préserver l'équilibre entre espaces naturels et urbains

S'APPUYER SUR LE PLUi

- Modérer notre consommation d'espace : objectif de modération fixé à 26 % dans le PLUi
- Intégrer la perspective Zéro Artificialisation Nette lors de la prochaine révision du PLUi
- Conserver des surfaces perméables à l'eau : objectif de surfaces non bâties perméables à l'eau de 70% dans le PLUi

DÉVELOPPER L'AGROFORESTERIE

- Poursuivre l'implication du territoire dans le programme Breizh Bocage afin de :
 - Reconstituer le maillage bocager

- Améliorer la gestion des haies
- Développer une filière bois locale (Cf. action n°5.2)
- Proposer un accompagnement global aux agriculteurs (Cf. action n°6.4)

DÉVELOPPER DES OPÉRATIONS EN ÉCO-AMÉNAGEMENT EN INTÉGRANT DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOIENT :

- Végétalisation des sols
- Respect du petit cycle de l'eau
- Sanctuarisation des corridors écologiques
- Intégrer la production d'EnR dans les règlements de lotissement des zones d'activité
- Préconiser des teintes blanches pour les toitures des locaux commerciaux et industriels

4.1.3

Augmenter l'utilisation de matériaux bio-sourcés

- Envisager l'évolution du dispositif Tinergie avec des primes aux ménages ayant pour projet l'utilisation de matériaux bio-sourcés dans leurs projets de rénovation
- Développer l'utilisation de matériaux bio-sourcés dans les constructions et rénovations (Cf. action n°2.2)

4.1.4

Etudier l'opportunité de développer un fonds carbone local à l'échelle du Pays de Brest

- Participer à l'étude d'opportunité et de faisabilité sur la mise en place d'un fonds carbone local à l'échelle du Pays de Brest. Cette étude est pilotée par le Pôle métropolitain du Pays de Brest depuis 2019 avec un accompagnement la Coopérative carbone de La Rochelle. Un fonds carbone local s'appuie sur le mécanisme des crédits carbone afin de financer des projets locaux permettant d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre du territoire et de stocker nos émissions.
- Contribuer à la mise en œuvre d'un fonds carbone local sur le Pays de Brest

Impact sur l'environnement

Ces actions auront principalement des incidences positives sur l'environnement (qualité des sols, qualité et ressource en eau, milieux naturels et biodiversité, paysages, climat).

L'utilisation de matériaux biosourcés peut créer une pression sur la ressource naturelle. Mais l'amélioration de la gestion du bocage en s'orientant vers une gestion durable, permettra à la CCPA de suivre cette gestion afin d'éviter une pression sur la ressource bois.

Maitrise d'ouvrage

- Communauté de communes du Pays des Abers
- Syndicat Mixte des eaux du Bas Léon (actions de pédagogie)
- Pôle métropolitain du Pays de Brest (étude fonds carbone local)

Indicateurs de réalisation

- Evolution du PLUi
- Nombre d'actions pédagogiques proposées et d'outils pédagogiques développés
- Participation au programme Breizh Bocage
- Evolution du dispositif Tinergie

Partenaires mobilisés

Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Pôle métropolitain du Pays de Brest, CA29, Syndicat des Eaux du Bas-Léon, communes, espaces pédagogiques (maison des Abers, écomusée des goémoniers...), Conservatoire du littoral, communes, Associations Abers Nature et Bretagne Vivante

Indicateurs de résultats

- Quantité annuelle de milieux naturels restaurés
- Nombre de participants aux actions pédagogiques
- Linéaire de haies plantées (km)
- Valorisation énergétique du bocage
- Quantité de primes Tinergie attribuées annuellement

Calendrier prévisionnel

PLUi

Maintien des milieux

Actions pédagogiques

Développement agroforesterie

Opérations d'éco-aménagement

Utilisation de matériaux bio-sourcés

Fonds carbone local (étude et mise en œuvre)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
PLUi							
Maintien des milieux							
Actions pédagogiques							
Développement agroforesterie							
Opérations d'éco-aménagement							
Utilisation de matériaux bio-sourcés							
Fonds carbone local (étude et mise en œuvre)							

Budget prévisionnel

Mise à jour cartographie zones humides	20 000€
Maintien des milieux	1,17 M€
Actions pédagogiques	72 500€
Développement agroforesterie	Programme Breizh Bocage : 307 000€
Utilisation de matériaux bio-sourcés	Evolution de Tinergie : cf. budget de l'action n°2.1

Action 4.2 : Adapter le territoire aux aléas

L'analyse réalisée dans le diagnostic a démontré que le Pays des Abers est et/ou sera particulièrement exposé aux aléas climatiques suivants dans les futures décennies :

- Elévation du niveau de la mer et salinisation des nappes phréatiques
- Recul du trait de côte
- Inondations
- Vagues de chaleur, sécheresses, feux

La frange littorale et les abers concentrent le plus d'aléas et d'enjeux puisqu'ils sont soumis à l'érosion, aux submersions marines, aux remontées de nappe, intrusions salines, et à des risques plus élevés d'incendies et de sécheresse, alors même qu'ils concentrent tourisme, habitats et infrastructures en zones basses.

Objectifs

- **Augmenter le niveau de connaissance des aléas (passés et futurs) et de leurs impacts sur les espaces naturels, équipements, habitats, santé...**
- **Anticiper les risques et protéger la population**

Moyens

4.2.1

Améliorer la connaissance des aléas et de la vulnérabilité du territoire (submersion, inondation, évolution du trait de côte, ressource et qualité de l'eau)

- Cartographier l'évolution du trait de côte
- Modéliser le risque de submersion marine
- Actualiser les zones submersibles et inondables (à horizons 30 et 100 ans)
- Qualité de l'eau : identifier les sources de pollution grâce aux outils suivants :
 - Schéma directeur eau et assainissement de la CCPA
 - Profil de vulnérabilité conchylicole
 - Profil de zone de baignade
- Ressource en eau : inventorier les captages abandonnés (Schéma directeur eau et assainissement)

4.2.2

Réduire la vulnérabilité du territoire

Déterminer une stratégie de gestion des risques littoraux

- Diagnostiquer la vulnérabilité du territoire au regard des risques de submersion marine et de l'érosion du trait de côte
- Répertorier les ouvrages de protection existants et évaluer leur vulnérabilité
- Mettre en place un plan d'actions adapté

Mettre à jour les documents existants

- Elaborer un DICRIM dans toutes les communes du Pays des Abers
- Mettre à jour les Plans Inter-communaux de Sauvegarde (PICS)
- Mettre à jour les réglementations et protections du PLUi : protection des zones littorales, modification des droits à construire, adaptation des modes constructifs, gestion des eaux pluviales lors de constructions neuves etc...
- S'assurer que tout le territoire soit couvert par un zonage pluvial

Mobiliser les outils de la loi Climat Résilience (volet érosion)

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 prévoit que «des stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte peuvent être élaborées par les collectivités territoriales ou leurs groupements compétents en matière de défense contre les inondations et contre la mer». Cette stratégie locale doit s'articuler avec la stratégie locale de gestion des risques d'inondation, s'il en existe une.

Protéger la ressource en eau

Préserver la quantité

- Améliorer la connaissance de l'évolution du niveau des nappes phréatiques en équipant l'ensemble des forages, d'équipements de mesures
- Eviter le gaspillage pendant le transport (poursuite du renouvellement des réseaux)
- Mettre en place un PGRE (Plan de gestion de la ressource en eau)

Préserver la qualité de l'eau

- Réduire et éviter les pollutions des milieux naturels grâce à :
 - Une mise au norme des Assainissements non collectifs polluants : mise en place d'une campagne de contrôles des assainissements polluants en commençant par les zones à fort enjeu environnemental.
 - Un contrôle des réseaux d'assainissement collectif (auto surveillance des réseaux)
- S'assurer de la prise en compte de l'impact du changement climatique sur la qualité de l'eau dans un PGSSE (Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau)

Préserver la santé des habitants

- Expérimenter une solution d'identification des pollens en temps réel avec le dispositif LIFY AIR et l'application Live Pollen. Installation de trois capteurs LIFY AIR sur le Pays des Abers en 2022.

Impact sur l'environnement

Ces actions auront principalement des incidences positives sur l'environnement (qualité et ressource en eau, qualité de l'air, risques naturels).

Maitrise d'ouvrage

Communes, Communauté de communes du Pays des Abers, Syndicat des Eaux du Bas-Léon

Indicateurs de réalisation

- Nombre de cartographies et modélisations réalisées
- Nombre de documents mis à jour
- Réalisation du plan de gestion des risques littoraux
- Travaux réalisés sur les ANC polluants, les STEPs et les fuites
- Travaux réalisés sur les ANC polluants, les STEPs et les fuites
- Mise en place d'un PGRE
- Mise en place d'un PGSE

Partenaires mobilisés

Communes, Syndicat des Eaux du Bas-Léon, LIFY AIR

Indicateurs de résultats

- Nombre de communes couvertes par un DICRIM et un zonage pluvial
- Nombre d'ANC polluants mis aux normes
- Nombre de STEPs améliorées
- Nombre de fuites traitées
- Nombre de téléchargements de l'application Live Pollen sur le territoire
- Nombre de réponses au questionnaire sur les capteurs de pollen (bêta-testeurs)

Calendrier prévisionnel

Amélioration de la connaissance

Plan de gestion des risques littoraux

Mise à jours des documents et mobilisation des outils

Préservation qualité et ressource en eau

Préservation santé

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Amélioration de la connaissance							
Plan de gestion des risques littoraux							
Mise à jours des documents et mobilisation des outils							
Préservation qualité et ressource en eau							
Préservation santé							

Budget prévisionnel

Cartographie évolution du trait de côte et plan de gestion des risques littoraux

100 000€

Préservation santé

Capteurs de pollen : 30 500€

Mise en place du PGSSE

12650€

Mise en place du PGRE

11 000€

Actions eau et assainissement

10M€

Axe 5 :

Accompagner le développement des énergies renouvelables



Aujourd'hui le Pays des Abers produit principalement de l'énergie renouvelable à partir du bois et de l'éolien et atteint un taux d'autonomie énergétique de 26%. Pourtant, le potentiel de développement d'énergie renouvelable du territoire est important et permettrait de multiplier par trois la production actuelle.

Objectifs

Il s'agit pour le Pays des Abers, de :

- contribuer à la décarbonation de l'énergie en développant des moyens de production d'énergie bas carbone à sa portée (sources renouvelables)
- contribuer à l'autonomie énergétique de la Bretagne qui importe 85% de son électricité, dont la moitié d'origine fossile

Actions

5.1 Structurer et accompagner le développement des énergies renouvelables

5.2 Assurer un mix de production d'énergie renouvelable pour augmenter l'autonomie énergétique du territoire

Action 5.1 : Structurer et accompagner le développement des énergies renouvelables

Les collectivités manquent de connaissances et d'outils pour développer des projets d'EnR. Pour structurer le développement des EnR sur le territoire il sera donc nécessaire d'améliorer la connaissance des collectivités afin de faire les bons choix concernant :

- les différents modes de production et projets (solaire, bois, éolien...)
- les différentes typologies de projets
- les différentes possibilités de financement des projets
- les différents partenaires et porteurs de projets possibles

Objectifs

- **Augmenter la production d'énergie renouvelable à 384 GWh/an d'ici 2050, soit une production quasiment multipliée par deux depuis 2015**
- **Outiller le territoire pour favoriser l'émergence de projets de production d'énergie renouvelable**
- **Assurer l'implication des habitants sur l'émergence de projets d'énergie renouvelable afin d'en renforcer l'acceptabilité**
- **Assurer le financement de projets d'énergie renouvelable**
- **Assurer des retombées économiques locales**

Moyens

5.1.1

S'appuyer sur une étude de planification énergétique

Les EPCI qui composent le territoire du Pays de Brest ont répondu à un appel à projets de l'ADEME en 2020 afin de réaliser une étude de planification énergétique. Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Disposer d'un panorama complet des filières d'EnR du territoire
- Evaluer le gisement net de production supplémentaire
- Disposer d'un plan d'actions permettant de développer les différentes filières
- Réaliser deux études de faisabilité par EPCI. Pour le Pays des Abers, les deux études de faisabilité retenues sont les suivantes : un réseau de chaleur sur la commune de Lannilis et un parc éolien sur la commune de Saint-Pabu.

L'étude de planification énergétique a débuté en 2021. L'analyse du gisement sur le Pays des Abers a été réalisée (voir la partie stratégie du PCAET). Cette connaissance du potentiel de développement permet au territoire d'identifier des actions cohérentes dans le PCAET.

5.1.2

Accompagner stratégiquement et techniquement les communes

- Proposer des formations techniques aux élus et aux agents des communes pour les acculturer à la question des EnR (et de leur développement) et leur fournir des outils d'aide à la décision lorsqu'ils sont approchés par des développeurs privés.
- Co-construire avec l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) une formation sur le thème des EnR et de la planification énergétique à destination des élus.
- Organiser régulièrement des "rencontres de l'énergie" avec les 13 communes du territoire afin de leur apporter de l'information, les acculturer et favoriser les échanges. Les sujets abordés dans ces rencontres concerneront principalement la sobriété énergétique et le développement des EnR. Les premières rencontres de l'énergie ont lieu en novembre 2022, dans un contexte de flambée des prix de l'énergie.
- L'étude de planification énergétique du Pays de Brest permettra aux EPCI du Pays de Brest de disposer d'un plan d'actions à cette échelle et de faciliter les coopérations inter-EPCI. Cependant, afin que les communes du Pays des Abers s'approprient également le sujet, le territoire identifie le besoin de réaliser une étude plus locale (et complémentaire à celle du Pays de Brest). Les objectifs de cette étude seraient les suivants (à affiner) :
 - Evaluer le gisement EnR du patrimoine (foncier, bâti) des communes et de l'EPCI
 - Planifier une feuille de route de développement des EnR sur ce patrimoine
 - Réaliser une ou deux études de faisabilité sur des projets concrets
- S'appuyer et développer des outils pour faciliter l'appropriation des EnR par les communes : cadastre solaire, cartographie des toitures des bâtiments publics affichant une estimation de puissance photovoltaïque installable (Cf. action n°5.2.2)
- Orienter les communes vers des partenaires experts (Ener'gence, Breizh ALEC et réseau Taranis, AILE...), notamment pour la réalisation d'études d'opportunité
- Informer les communes des différentes possibilités de montages/portages de projets d'EnR et des acteurs présents sur le territoire (SEM et SPL de SOTRAVAL, SEM "Energies en Finistère" du SDEF...)
- Soutenir l'adhésion des communes au CEP d'Ener'gence afin de réaliser des diagnostics énergétiques du patrimoine communal et des bilans carbone
- Etudier un soutien financier aux communes sous forme de fonds de concours pour l'installation d'EnR sur les bâtiments publics (Cf. action 2.2.2)

5.1.3

Soutenir et développer des projets d'EnR citoyens (= territoriaux)

Les avantages des projets EnR citoyens sont multiples: participation à la gouvernance des projets, retombées économiques locales, meilleure acceptation...

- Le Pays des Abers, en partenariat avec le Pays de Brest, a sollicité un accompagnement du réseau Taranis, antenne régionale du mouvement Energie Partagée. Taranis accompagne les territoires pour favoriser l'émergence de projets citoyens d'énergies renouvelables et mobilise les acteurs du territoire en favorisant leur montée en compétences. L'accompagnement de Taranis se déroule en trois étapes :
 - Sensibilisation du territoire aux EnR citoyennes : élus, agents, associations locales et habitants
 - Mobilisation des citoyens et acteurs locaux autour d'un projet fédérateur
 - Incubation du projet pour faciliter son développement futur
- En parallèle de l'accompagnement du réseau Taranis, il pourra être intéressant de communiquer sur la SCIC locale ÉCooP (Énergie Coopérative du Ponant). Basée à Brest, ÉCooP permet aux citoyens du territoire d'investir dans des installations d'énergies renouvelables citoyennes. L'objectif serait la création d'un groupe de citoyens sur le Pays des Abers, qui pourrait s'appuyer sur l'outil ÉCooP. Pour favoriser la création d'un groupe de citoyens, la CCPA s'appuiera notamment sur son réseau de citoyens du climat (Cf. action n°1.2).
- En parallèle de l'accompagnement du réseau Taranis, identifier des toitures publiques qui pourraient être mises à disposition pour des projets citoyens d'énergie solaire (Cf. outil cartographique cité plus haut)
- Au cas par cas, réfléchir à prendre des parts dans des sociétés de projets EnR territoriaux à gouvernance locale (Communes et EPCI)

5.1.4

Inscrire des obligations de production dans le PLUi

En complément de la Règlementation Energétique 2020, le PLUi pourra intégrer des obligations de production d'EnR en toiture ou en surplomb d'espaces artificialisés (parking, zone de stockage, etc...) pour les bâtiments industriels, tertiaires ou commerciaux à compter d'une certaine superficie de toiture et d'une orientation le permettant.

Impact sur l'environnement

Incidences positives sur le climat et l'énergie.

Maitrise d'ouvrage

5.1.1 : Pôle métropolitain du Pays de Brest
5.1.2, 5.1.3, 5.1.4, 5.1.5 : Communauté de communes du Pays des Abers, Communes

Indicateurs de réalisation

- Réalisation de l'étude de planification énergétique
- Nombre de communes accompagnées
- Nombre de participants aux réunions publiques
- Nombre de participants aux rencontres de l'énergie

Partenaires mobilisés

Communes, Pôle métropolitain du Pays de Brest, Ener'gence, Breizh ALEC et Taranis, SOTRAVAL, SDEF, EPCI voisins, ÉCooP, Université de Bretagne Occidentale

Indicateurs de résultats

- Nombre de projets EnR développés et quantité d'énergie produite sur le territoire (kWh)
- Nombre d'habitants associés aux projets EnR
- Investissement de l'EPCI et/ou des communes au capital de projets EnR

Calendrier prévisionnel

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Étude de planification énergétique du Pays de Brest							
Accompagnement des communes et étude							
Emergence de projets citoyens/territoriaux							
Dispositions du PLUi							

Budget prévisionnel

Etude territoriale EnR	75 000€
Prise de parts dans des sociétés de projets EnR par l'EPCI	100 000 €

Action 5.2 : Assurer un mix d'énergies renouvelables pour augmenter l'autonomie énergétique du territoire

La Bretagne importe 85% de son électricité, dont la moitié d'origine fossile. En parallèle d'une réduction nécessaire des consommations énergétiques, le Pays des Abers souhaite contribuer à augmenter l'autonomie énergétique de la Bretagne tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Objectifs

Augmenter la production d'énergie renouvelable à 384 GWh/an d'ici 2050, soit une production quasiment multipliée par deux depuis 2015 :

- > Viser une production de solaire photovoltaïque de 50 GWh/an en 2030 et de 80 GWh/an en 2050
- > Viser une production de chaleur avec du bois-énergie de 138 GWh/an en 2030
- > Viser une production d'énergie éolienne de 80 GWh/an en 2030 et de 90 GWh/an en 2050
- > Viser une production d'énergie par méthanisation de 15 GWh/an en 2030 et de 50 GWh/an en 2050

Moyens

5.2.1

Favoriser l'émergence de projets solaires photovoltaïques

CADASTRE SOLAIRE

Le cadastre solaire du Pays de Brest est un outil cartographique permettant d'estimer le potentiel de production d'énergie solaire pour l'ensemble des toitures du territoire. Cet outil a été créé en 2020 à l'initiative du Pôle métropolitain du Pays de Brest, en partenariat avec Ener'gence. Grâce à une collaboration avec le gestionnaire du réseau électrique, Enedis, le cadastre solaire intègre un simulateur de raccordement photovoltaïque : Enedis fournit en première approche, des données de faisabilité et d'estimation de coût du raccordement d'une installation. La Communauté de communes du Pays des Abers se donne pour mission de contribuer à la promotion de cet outil via :

- Une présentation de l'outil aux élus au sein des "rencontres de l'énergie" (Cf. action n°5.1.2)
- la distribution de supports de communication : affiches, flyers... notamment à bord du camion climat dans le cadre du partenariat avec Ener'gence (cf. fiche action n°1.2).
- L'organisation d'une réunion publique
- La présence d'Ener'gence lors du salon de l'habitat pour présenter l'outil
- L'organisation de petits déjeuners solaires à destination des entreprises, comprenant également une offre de financement d'études d'opportunité (Cf. action 2.3.1)

TINERGIE POUR LES PARTICULIERS

Envisager l'évolution du dispositif Tinergie avec des primes aux ménages ayant pour projet l'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable (Cf. action n°2.1.2).

PATRIMOINE PUBLIC ET EXEMPLARITÉ (CF. ACTION N°2.2.2)

- Développer des projets de solaires photovoltaïques sur le patrimoine communautaire
- Etudier la faisabilité d'installation de production d'énergie renouvelable pour chaque projet de construction ou de rénovation du patrimoine public en réponse au décret tertiaire
- Étudier la possibilité d'installer des ombrières sur les surfaces de parking
- S'appuyer sur la cartographie réalisée par le Bureau d'études Hespul en 2021, dans le cadre de l'étude de planification énergétique du Pays de Brest : cette cartographie des toitures des bâtiments publics affiche une estimation de puissance photovoltaïque installable.
- Etudier le foncier disponible (anciennes décharges, zones de captage, STEPs, parkings...) et réaliser des études d'opportunité pour des centrales solaires au sol ou des panneaux photovoltaïques sur des ombrières de parking
- Soutenir financièrement les projets d'EnR sur les bâtiments publics des communes par la mise en place d'un fonds de concours
- Expérimenter une zone d'activité économique exemplaire sur le territoire avec un règlement de lotissement obligeant la pose de panneaux photovoltaïques (critères à définir)

ENTREPRISES (CF. ACTION N°2.3.1)

- Financer des études d'opportunité pour l'installation d'énergies renouvelables à destination des entreprises
- Organiser des « petits déjeuners solaires » à destination des entreprises ayant un potentiel intéressant pour l'installation de panneaux photovoltaïques (en toiture ou sur des ombrières) afin de leur présenter :
 - Les fondamentaux du photovoltaïque (technologies, applications, valorisations énergie, acteurs etc.).
 - Le cadastre solaire
 - Une étude de cas (Etude d'opportunité/Analyse technico-économique)

5.2.2

Accompagner le développement de la méthanisation

- En partenariat avec la Chambre d'Agriculture, proposer des formations sur la méthanisation aux agriculteurs du territoire (Cf. axe 6, action 6.4)
- Développer l'utilisation de la mobilité BioGNV via la création d'une station de fourniture de BioGNV (Cf. axe 3, action 3.2.4)
- Favoriser la création de biogaz par l'intermédiaire de petit méthaniseur agricole en valorisant les biodéchets

5.2.3

Œuvrer pour le développement des projets éoliens

- Accompagner l'acceptation des projets par la population (concertation, communication, questionnaires...)
- Favoriser l'émergence des projets éoliens sur les (quelques) zones de développement du territoire
- Étudier la possibilité de développer un volet citoyen dans chacun des projets éoliens en lien avec la commune concernée

5.2.4

Encourager le développement de la chaleur renouvelable

S'APPUYER SUR LE COT ENR DU PAYS DE BREST

Le dispositif Fonds Chaleur nommé "Chaleur d'ici même" est porté par le Pôle métropolitain du Pays de Brest depuis le 1^{er} novembre 2018 (signature du contrat avec l'ADEME). L'objectif est d'encourager le remplacement d'installations consommant des énergies fossiles par la mise en place d'équipements de production de chaleur renouvelable (géothermie, solaire thermique, chaleur fatale, bois-énergie). Le Fonds Chaleur permet aux porteurs de projet (publics ou privés) de bénéficier d'un accompagnement tout au long des projets et d'un soutien financier sur le volet études et/ou sur le volet investissement.

Ce Fonds Chaleur a permis de mobiliser des moyens humains et financiers pour accompagner l'émergence et l'installation de projets d'installations de chaleur renouvelables portés par des collectivités et entreprises. Il s'est terminé le 31 octobre 2021. Devant la réussite de ce premier contrat et la dynamique enclenchée sur le territoire depuis 3 ans, une nouvelle candidature a été proposée par le Pôle métropolitain du Pays de Brest. La CCPA a apporté son soutien à cette candidature et contribuera à faire émerger des projets sur son territoire en communiquant et en identifiant des porteurs potentiels.

DÉVELOPPER DES RÉSEAUX DE CHALEUR ET CHALEUR FATALE

- Identifier les ressources de chaleur fatale industrielle et de potentiels débouchés à proximité puis entamer un dialogue avec les industriels concernés
- Réaliser des études d'opportunité et de faisabilité sur les sites potentiels (s'appuyer notamment sur le dispositif Fonds Chaleur). L'étude de planification énergétique du Pays de Brest identifie trois communes ayant un potentiel de développement de réseaux de chaleur sur le territoire (Lannilis, Plouguerneau et Plabennec). La commune de Plouguerneau a réalisé une étude de faisabilité et la commune de Lannilis en réalisera une fin 2022.
- Etudier les structures permettant le portage et le financement de projets de réseaux de chaleur ou s'appuyer sur des structures existantes (SDEF, SOTRAVAL)

ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION DE LA FILIÈRE BOIS-ÉNERGIE

Assurer une ressource bois locale

- Développer l'agroforesterie et la plantation de haies en lien avec le programme Breizh Bocage (Cf. action n°4.1.2) et via d'autres programmes (Département, fonds pour l'arbre...)
- Développer une gestion durable du bocage en partenariat avec le Syndicat des Eaux du Bas-Léon et en lien avec le programme Breizh Bocage (plan de gestion durable des haies).
- Développer la mise en place du "label haie"
- Etudier la possibilité de travailler avec les territoires voisins (plus boisés)

Assurer des débouchés locaux

- Intégrer dans les projets de construction et de rénovation des communes et de la CCPA, lorsque c'est possible, un mode de chauffage au bois énergie pour remplacer l'utilisation d'énergies fossiles
- Communiquer largement sur le dispositif Fonds Chaleur, notamment auprès des entreprises

Assurer la mise en place de la filière

- Réaliser un benchmark de filières bois bien structurées et organiser des visites de terrain pour les élus (Chaufferies bois, réseaux de chaleur, plateformes bois-énergie)
- Se rapprocher de structures "expertes" pour solliciter un accompagnement (SCICs bois-énergie, association AILE, Abibois...)
- Développer un réseau de plateformes bois pour faciliter l'approvisionnement des chaufferies locales existantes
- Etudier la création d'une SCIC ou l'adhésion à la SCIC Coat Bro Montroulez qui exploite (plateforme de séchage) et fournit de la plaquette bois pour les chaudières bois du Pays de Morlaix
- Engager une réflexion avec les territoires voisins

Impact sur l'environnement

Incidences positives sur le climat et l'énergie.

Les projets d'EnR pourraient cependant avoir un impact négatif sur le sol (zones agricoles, fonctionnalités écologiques, qualité paysagère).

Les zones artificialisées seront ainsi recherchées en priorité (parkings pour le solaire photovoltaïque...). L'emprise au sol des projets devra également être optimisée.

Le développement d'un parc éolien peut avoir des impacts sur la biodiversité selon les caractéristiques du site et du parc. La plupart des projets (ICPE) sont cependant soumis à une évaluation environnementale réglementaire.

Par ailleurs, les projets éoliens ont un impact sur le paysage. Une étude paysagère est nécessaire avant tout choix d'implantation d'un parc soumis à évaluation environnementale (article R122-2 Code de l'environnement). Seront pris en compte, les perspectives visuelles, les vues remarquables, la topographie, les espaces naturels et la végétation en place, etc. afin d'éviter les sites sensibles.

Il conviendra également d'être vigilants sur la gestion de la ressource bois pour le développement d'une filière bois-énergie. L'action 4.1.2 consistant à améliorer la gestion du bocage en s'orientant vers une gestion durable, permettra à la Communauté de communes du Pays des Abers de suivre cette gestion afin d'éviter une pression sur la ressource bois locale.

Maitrise d'ouvrage

Communes

Communauté de communes du Pays des Abers

Partenaires mobilisés

Pôle métropolitain du Pays de Brest, EPCIs voisins, Energ'ence, G4DEC, Région Bretagne, Syndicat des Eaux du Bas-Léon, Chambre d'Agriculture, AILE, Abibois, SDEF, SOTRAVAL

Indicateurs de réalisation

- Nombre de dossiers déposés sur le dispositif Fonds chaleur
- Nombre d'études d'opportunité réalisées
- Nombre de projets d'EnR développés sur le territoire (chaleur renouvelable, solaire photovoltaïque, méthanisation, éolien)

Indicateurs de résultats

- Puissance d'origine renouvelable installée sur le territoire (en W)
- Quantité d'énergie produite par chaleur renouvelable, solaire photovoltaïque, méthanisation, éolien (en GWh)

Calendrier prévisionnel

Chaleur renouvelable, filière bois-énergie

Projets solaires photovoltaïques

Méthanisation agricole

Projets éoliens

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Chaleur renouvelable, filière bois-énergie							
Projets solaires photovoltaïques							
Méthanisation agricole							
Projets éoliens							

Budget prévisionnel

Chaleur renouvelable, filière bois-énergie

Programme Breizh Bocage : 307 000€

Projets solaires photovoltaïques

Primes Tinergie : voir axe 2, action 2.1
Volet entreprises : voir axe 2, action 2.3.1

Fonds de concours EnR commune

450 000 € (soit 150 000 € par an à partir de 2024)

Projets solaires photovoltaïques sur patrimoine communautaire

350 000€

Axe 6 : Faire évoluer le système agricole et alimentaire vers plus de prise en compte des enjeux climatiques



Le Pays des Abers présente un profil économique fortement orienté autour de l'agriculture, l'agroalimentaire et les productions marines, avec notamment des productions laitières et porcines importantes. Le territoire comptait 356 exploitations agricoles en 2017.

Cette présence forte de l'agriculture engendre nécessairement des émissions importantes de GES et de polluants (respectivement 58% et 72% des émissions du territoire). Mais l'agriculture peut également être une source de solutions pour le climat. Elle peut également être l'opportunité d'une réappropriation du lien agriculture-alimentation.

Objectifs

Il s'agit pour le Pays des Abers de se réapproprier les enjeux de l'alimentation en lien avec l'agriculture locale. La question de la souveraineté alimentaire du territoire est cruciale et est à l'origine de la volonté de Projet Alimentaire Territorial.

Enfin, le territoire souhaite faire de l'activité agricole une source de solutions tout en cherchant à en diminuer les externalités négatives.

Actions

6.1 : Sensibiliser aux enjeux climatiques et de santé de l'agriculture et de l'alimentation

6.2 : Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

6.3 : Accompagner la restauration collective publique aux changements de pratiques

6.4 : Accompagner les changements de pratiques agricoles en proposant un dispositif d'accompagnement global aux agriculteurs

6.5 : Faire évoluer la cellule foncière pour intégrer les enjeux du PCAET

Action 6.1 : Sensibiliser aux enjeux climatiques et de santé de l'agriculture et de l'alimentation

Les liens entre agriculture, alimentation et climat sont souvent méconnus, tous publics confondus. La finalité de cette action sera donc de sensibiliser à ces enjeux, différents publics : agriculteurs, élus locaux, citoyens, élèves, etc.

Si les agriculteurs ont une bonne connaissance de leurs propres enjeux, il peut être intéressant de les accompagner pour partager et vulgariser ces derniers auprès du grand public, dans une logique de communication positive sur ce qui fonctionne et ce qui avance.

Enfin, la législation française évolue sur les enjeux alimentaires et nutrition-santé, notamment via la loi EGALIM qui fixe des objectifs qualitatifs en restauration collective (50% de produits de qualité, 20% de bio, réduction du gaspillage) ou le Plan National Nutrition Santé n° 4 qui donne des orientations nouvelles sur les recommandations nutritionnelles. Cette action de sensibilisation vise également à informer les habitants et acteurs du territoire sur ce sujet.

Objectifs

- **Travailler à la réduction des émissions de GES agricoles par la construction d'un socle commun entre élus et agriculteurs**
- **Nourrir le dialogue entre les deux parties**
- **Agir contre les préjugés**
- **Encourager la réduction des externalités négatives de l'agriculture (GES, polluants atmosphériques) en valorisant positivement ce qui est fait**
- **Créer une dynamique, une émulation**
- **Impliquer et sensibiliser tous les agriculteurs du territoire à l'intérêt de connaître et faire connaître les actions déjà entreprises concernant le climat pour valoriser ce qui a déjà été fait**
- **Sensibiliser les élèves à l'alimentation de qualité et durable ainsi que les parents d'élèves**
- **Sensibiliser les citoyens en leur donnant des occasions de "faire", de mettre la main à la terre afin de favoriser :**
 - **La relocalisation de la consommation alimentaire**
 - **L'autonomie du territoire**
 - **Le lien social autour des enjeux agricoles et alimentaires**

Moyens

6.1.1

Faire monter en compétences les élus locaux aux enjeux agricoles et alimentaires, en lien avec l'enjeu climatique

- Identifier les sujets à vulgariser
- Recenser les dispositifs de formation existants (Université de Bretagne Occidentale...), les conférenciers et formateurs
- Proposer un programme de formation aux élus locaux
- Dans un second temps, un séminaire réunissant élus et agriculteurs, pourra être organisé sur un sujet majeur pour le PCAET, par exemple "Quelles solutions pour réduire les émissions de GES de notre agriculture ?". Ce temps aurait pour objectif de monter en connaissance, d'échanger autour des solutions et de favoriser le dialogue, de définir les capacités d'intervention des différents partenaires, puis de déterminer les actions possibles localement.

6.1.2

Développer une communication positive autour de l'activité agricole et valoriser les démarches innovantes

Donner à voir ce qui existe, dans une logique de communication positive, par différents moyens :

- Visites de fermes (opérations tous à la ferme en partenariat avec Agriculteurs de Bretagne)
- Vidéos courtes (en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Bretagne)
- A l'instar des Trophées des entreprises (Entreprise qui intègre les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans ses activités) – catégories RSE, créer des Trophées des Agriculteurs pour le Climat.

6.1.3

Impliquer les agriculteurs dans les actions de sensibilisation

- Valoriser, communiquer sur les expérimentations en matière de ferme bas carbone en lien avec la typologie d'exploitation du territoire (Ferme Expérimentale Bas Carbone de Trévarez)
- Réaliser des diagnostics de fermes (Cf. action n°6.4)
- Préciser et lever les freins à l'échange avec les agriculteurs pour la construction d'indicateurs et d'animations pédagogiques
- Créer un écolabel-Ecodéfi local agriculteurs
- Co-élaborer des programmes de visite de ferme

6.1.4

Sensibiliser le public scolaire

- Proposer des actions de sensibilisation aux scolaires via le catalogue (cf. action n°1.2.5) :
 - Actions anti gaspi (avec le G4DEC, cf. axe 7)
 - Défis nutrition santé
 - Sensibilisation à la consommation de produits de saison
- Intégrer les effets GES, énergie, air et stockage de carbone, du type de consommation dans les ateliers proposés et la communication

6.1.5

Sensibiliser à l'alimentation par "le faire"

Favoriser l'autoproduction alimentaire par :

- La création de jardins collectifs, jardins partagés
- L'animation de temps autour du jardinage naturel : ateliers, échanges de graines (Cf. action n°7.1.2, dans le cadre du PLPDMA)

Impact sur l'environnement

Incidences positives sur le climat et l'énergie.

Maitrise d'ouvrage

- Communes
- Communauté de communes du Pays des Abers

Indicateurs de réalisation

- Nombre de vidéos réalisées
- Nombre de visites de fermes organisées
- Création des Trophées des Agriculteurs pour le Climat
- Création d'un écolabel
- Nombre de classes inscrites

Partenaires mobilisés

Communes, organismes de formations, Chambre d'Agriculture de Bretagne, coopératives, GAB29, MAB29, agriculteurs, JA (Jeunes Agriculteurs), CIVAM29, syndicats des eaux du Bas-Léon, G4DEC, écoles
Associations : Agriculteurs de Bretagne, Vert le jardin, Aux Goûts du Jour...

Indicateurs de résultats

- Nombre de fois où les vidéos auront été vues
- Nombre de participants aux évènements organisés
- Nombre d'élèves sensibilisés
- Nombre d'exploitations labellisées
- Nombre de jardins partagés créés
- Nombre d'ateliers de jardinage au naturel organisés

Calendrier prévisionnel

Montée en compétences des élus locaux

Valorisation des actions des agriculteurs

Implication des agriculteurs dans les actions de sensibilisation

Sensibilisation du public scolaire

Sensibilisation à l'alimentation par "le faire"

Accompagnement à l'expérimentation des fermes bas carbone

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Montée en compétences des élus locaux							
Valorisation des actions des agriculteurs							
Implication des agriculteurs dans les actions de sensibilisation							
Sensibilisation du public scolaire							
Sensibilisation à l'alimentation par "le faire"							
Accompagnement à l'expérimentation des fermes bas carbone							

Budget prévisionnel

Montée en compétences des élus locaux
et valorisation des actions des agriculteurs

40 000€

Sensibilisation autour des expérimentations ferme bas
carbone

8 000€

Action 6.2 : Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

La structuration d'un PAT permet d'élaborer une stratégie globale et cohérente pour agir efficacement à l'échelle du territoire sur l'ensemble des enjeux.

La diversité des acteurs concernés par les efforts à consentir pour agir préventivement et s'adapter aux dérèglements climatiques en cours nécessite un pilotage local de la reconstruction du lien agriculture – alimentation.

Les produits locaux ne représentent que 2% environ des produits consommés, 98% étant exportés du territoire et la même quantité importée.

La structuration de la restauration collective scolaire seule (environ 1% de la consommation) ni même la restauration hors domicile (8%) ne pourront pallier ce problème.

Structurer la distribution des produits durables et locaux, c'est se donner une chance de redéployer l'emploi local fondé sur une alimentation choisie, durable et locale, moins impactante pour l'environnement et privilégiant les ressources, intrants et énergies produits localement.

Cela ne peut se faire sans les agriculteurs ni les consommateurs locaux qui doivent pouvoir prendre part aux décisions directement, en proximité.

Du producteur au consommateur, au-delà de la vente directe de produits bruts (œuf, fruits, légumes...), il y a parfois besoins d'intermédiaires de transformation, stockage, distribution etc.

Cette action vise à développer des filières longues de proximités : c'est-à-dire une filière, donc impliquant plusieurs acteurs, mais tous situés sur le territoire (production, transformation, distribution, consommation).

Objectifs

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL :

- > Porter des actions de reconnexion agriculture–alimentation cohérentes avec les enjeux climatiques
- > Favoriser l'interconnaissance des acteurs du système alimentaire
- > Accompagner les acteurs du système alimentaire
- > Structurer et animer les réseaux d'acteurs

RELOCALISATION AVEC LES COOPÉRATIVES :

- > Eviter les émissions de gaz à effet de serre, les polluants atmosphériques en privilégiant les transports alimentaires de proximité durables
- > Permettre des revenus décents aux agriculteurs
- > Permettre aux consommateurs de faire des choix alimentaires en connaissance de cause

- > Elaborer un système alimentaire cohérent, avec des outils adaptés pour les rendre économiquement viables
- > Valoriser les volumes importants existants sur le territoire pour les flécher, en partie, vers la consommation locale
- > Recréer du lien producteurs-consommateurs
- > Par ce lien nouveau, encourager l'amélioration des modes de productions

FILIÈRES DE RELOCALISATION :

- > Permettre le développement d'une diversification des productions
- > Faciliter la relocalisation de la fabrication de produits transformés = renforcer le maillage de PME alimentaires
- > Favoriser le développement économique
- > Structurer l'écosystème alimentaire pour renforcer la résilience du territoire

Moyens

6.2.1

Mettre sur pied la gouvernance du PAT et réaliser le niveau 1

- Former les élus aux enjeux climatiques et au pilotage d'un système alimentaire territorial concerté
- Réaliser le diagnostic alimentaire partagé à l'échelle du Pays des Abers
- Définir et mettre en place la gouvernance partagée du PAT
- Co-construire un plan d'actions partagé

Point de vigilance : Travailler en bonne intelligence avec les différentes échelles territoriales : PAT de la commune de Plouguerneau, PAT du Département du Finistère. Pour cela, participer notamment aux travaux du programme de recherche-action "Coopération Inter-PAT" porté par la Maison d'éducation à l'alimentation durable de Mouans-Sartoux et dont la commune de Plouguerneau est partenaire.

6.2.2

Initier un dialogue avec les coopératives pour relocaliser

Les agriculteurs du territoire engagés dans des coopératives se doivent, contractuellement, d'apporter l'intégralité de leurs productions aux coopératives, sans possibilité de fournir les besoins des restaurants collectifs, voire des habitants.

Les étapes de l'action sont les suivantes :

- Initier le dialogue avec les coopératives
- Comprendre les besoins et contraintes de chacun, identifier les freins actuels à la relocalisation d'une partie des volumes
- Identifier les solutions possibles
- Mettre en lien l'ensemble des coopératives et associations de producteurs avec la grande distribution.
- Développer des magasins de proximité, en lien avec la grande distribution, co-dirigés par des producteurs et consommateurs

6.2.3

Développer des filières de relocalisation

- Recenser les besoins, filière par filière et pour toutes les étapes : distribution, stockage, transformation.
- Identifier ce qui peut être fait pour combler ces besoins, selon 2 axes :
 - Relocaliser ce qui existe
 - Créer ce qui manque

Impact sur l'environnement

Incidences positives sur le climat, l'énergie et la qualité de l'air.

Maitrise d'ouvrage

Communauté de communes du Pays des Abers

Partenaires mobilisés

Communes (dont Plouguerneau), Département du Finistère, Pays de Brest, Chambre d'agriculture, GAB29, MAB29, CIVAM 29, Coopératives, CCI, Université de Bretagne Occidentale, G4DEC
Réseau National des P.A.T pour la fortification du PAT par la participation à un réseau de pairs

Indicateurs de réalisation

- Mise en place d'un outil de gouvernance partagé engageant les acteurs de 7 maillons du système alimentaire local (intrants, production, transformation, distribution, consommation, déchets, politiques d'accompagnement)
- Réalisation du niveau 1 du PAT
- Co-construction d'un plan d'actions

Indicateurs de résultats

- Nombre de réunions/ateliers/séminaires organisés et nombre de participants
- Dialogue et mise en mouvement des coopératives
- Nombre d'actions planifiées, hiérarchisées, budgétées

Calendrier prévisionnel

PAT et relocalisation

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029

Budget prévisionnel

PAT et sa gouvernance

250 000€

Action 6.3 : Accompagner la restauration collective publique aux changements de pratiques

La Loi EGALIM rend obligatoire, à travers la restauration collective (publique, privée, hôpitaux, EHPAD...) et progressivement (2018-2025), la prise en charge de la question climatique à travers 4 mesures :

- La diversification des sources protéiques (impact sur l'énergie consommée, les émissions de gaz à effets de serre)
- La mise en place d'un menu végétarien hebdomadaire (moins d'impact en termes de GES)
- L'agriculture sous signe officiel de qualité (50%) dont biologique (20%)
- La suppression des plastiques alimentaires (couverts, réchauffe, cuisson)
- La lutte contre le gaspillage (méthanisation, variations culinaires...)

Le PNNS4 recommande les trois premières mesures citées dans EGALIM.

Objectifs

- **Respecter la loi EGALIM**
- **Contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre par l'alimentation humaine**
- **Approvisionner les cantines scolaires en produits durables et locaux**
- **Augmenter la consommation de produits durables et locaux**

Moyens

Cette action sera mise en œuvre en parallèle de l'élaboration du PAT.

6.3.1

Accompagner les communes dans l'approvisionnement des cantines scolaires en produits durables et locaux

- Aide au diagnostic (quantitatif, qualitatif et gaspillage)
- Etablissement de marchés publics
- Mise en réseau
- Mutualisation de produits
- Accompagnement technique et administratif (commande aux agriculteurs)
- Constitution d'outils d'aide à la décision

6.3.2

Accompagner les acteurs de la restauration collective publique aux changements de pratiques alimentaires en lien avec le climat et dans le cadre de la loi EGALIM et du PNNS4

- Accueillir en 2023 le programme "plaisir à la cantine", inscrit depuis 2010 dans le Programme National pour l'Alimentation (PNA), via le G4DEC (en partenariat avec la DRAAF Bretagne et l'ARS). Ce programme vise à accompagner les écoles primaires publiques et privées sur l'alimentation des scolaires et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le dispositif comprend une dizaine d'ateliers à destination des chefs, des élus, du personnel de service, etc.
- Sensibiliser et inciter à un changement progressif des pratiques alimentaires : par exemple, développement des légumes secs (2 fois par semaine), légumes (5 différents par jour), fruits à coque (une poignée par jour), féculent complet (1 par jour), poisson (2 fois par semaine), huiles diversifiées (colza, noix, olive) ... en privilégiant les produits de saison et locaux

Impact sur l'environnement

Incidences positives sur le climat, l'énergie et la qualité de l'air.

Maitrise d'ouvrage

Communauté de communes du Pays des Abers, G4DEC

Partenaires mobilisés

Communes (dont la commune de Plouguerneau), Département, Maison de l'Agriculture Biologique du Finistère (MAB 29), GAB 29, Chambre d'Agriculture, Université de Bretagne Occidentale, acteurs de la recherche (Cool Food Pro), G4DEC, DRAAF Bretagne, Agence Régionale de Santé

Possibilité de recherche de partenariats : association Aux Goûts du Jour, Collectif "Les pieds dans le plat", SCIC Nourrir l'avenir...

Indicateurs de réalisation

- Réalisation effective des accompagnements

Indicateurs de résultats

- Nombre d'accompagnements réalisés
- % de produits durables et locaux proposés en restauration collective

Calendrier prévisionnel

Accompagnement des communes et des acteurs de la restauration collective publique PAT et relocalisation

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029

Budget prévisionnel

Accompagnement des communes et des acteurs de la restauration collective publique

Cf. budget du PAT

Action 6.4 : Accompagner les changements de pratiques agricoles en proposant un dispositif d'accompagnement global aux agriculteurs

Il existe sur le territoire plusieurs modalités de diagnostics, accompagnements des agriculteurs : programme Breizh bocage, diagnostic eau, bilans carbone...

L'idée est d'éviter d'une part de sur-solliciter les agriculteurs, et d'autre part de favoriser les approches globales de l'exploitation au regard des différents enjeux du PCAET.

Objectifs

- Réduire les consommations d'énergie de l'agriculture de 3% entre 2010 et 2030 et de 7% entre 2010 et 2050
- Réduire les émissions de GES de l'agriculture de 10% entre 2010 et 2030 et de 65% entre 2010 et 2050
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques de l'agriculture (ammoniac) de 4% entre 2014 et 2030 et de 13% entre 2014 et 2040
- Permettre la séquestration du carbone
- Préserver la biodiversité
- Préserver la qualité de l'eau
- Produire de l'énergie renouvelable à partir des exploitations agricoles

Moyens

6.4.1

Accompagner les agriculteurs au changement de pratiques en faveur du climat et des économies d'énergie

- Initier une convergence des outils et des accompagnements à destination des agriculteurs du territoire, notamment en mutualisant la communication
- Poursuivre et renforcer les accompagnements réalisés auprès des agriculteurs :
 - Aide à la plantation et à la gestion du bocage (CCPA, programme Breizh Bocage)
 - Diagnostic d'exploitation volet "eau" (CCPA et Syndicat des eaux du Bas-Léon)
 - Accompagnement pour la mise en œuvre de MAEC (Mesures agroenvironnementales et climatiques) (CCPA et Syndicat des eaux du Bas-Léon)
- Développer, amplifier de nouveaux accompagnements auprès des agriculteurs. Dans le cadre d'un partenariat, le Pays des Abers prévoit de développer les actions suivantes :
 - Proposer aux agriculteurs des diagnostics carbone (CAP'2ER pour les élevages bovins et GEEP pour les porcins) et des diagnostics énergie

Axe 6 : Faire évoluer le système agricole et alimentaire vers plus de prise en compte des enjeux climatiques

- Organiser des restitutions collectives des diagnostics afin de favoriser les échanges sur les pistes d'amélioration
- En fonction des besoins exprimés à l'issue des diagnostics, des formations et actions seront proposées aux agriculteurs.

Exemples de thématiques :

Conduite du troupeau, révision de l'alimentation des bovins, conduite des cultures et ajustement de la fertilisation, réduction des consommations d'énergie, production d'énergie renouvelable...

- Recruter à la CCPA un.e technicien.ne agricole bocage pour mettre en œuvre ces accompagnements

6.4.2

Aider à la réduction des émissions de gaz à effet de serre

- Aider à la diffusion des pratiques en matière de conduite de troupeaux permettant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (cf. action 6.1.3)
- Mettre en place une aide à la couverture de fosses à lisier à destination des exploitations agricoles du territoire

Impact sur l'environnement

Cette action a de nombreuses externalités positives sur l'environnement (qualité du sol, qualité des eaux, biodiversité, climat, énergie, qualité de l'air).

Maitrise d'ouvrage

Communauté de communes du Pays des Abers comme initiatrice de cette convergence des outils

Partenaires mobilisés

Syndicats des Eaux du Bas Léon, Chambre d'agriculture, agriculteurs

Indicateurs de réalisation

- Création effective de ce dispositif
- Reconduction des accompagnements Breizh Bocage, diagnostics eau et MAEC

Indicateurs de résultats

- Dynamique enclenchée et émulations créées
- Nombre d'exploitations accompagnées
- Nombre d'agriculteurs impliqués
- Nombre de bilans carbone et diagnostics eau et énergie réalisés
- Nombre de formations réalisées à l'issue des diagnostics
- Linéaire de bocage planté
- Linéaire de bocage entretenu durablement

Calendrier prévisionnel

Convergence des outils et communication commune

Proposer un accompagnement technique agricole bocage

Réaliser des diagnostics énergie carbone

Mettre en place des dispositifs d'aides

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Convergence des outils et communication commune							
Proposer un accompagnement technique agricole bocage							
Réaliser des diagnostics énergie carbone							
Mettre en place des dispositifs d'aides							

Budget prévisionnel

Accompagnement des agriculteurs

Breizh Bocage : cf axe 4
Nouveau partenariat : 175 000€

Aide à la couverture de fosses à lisier

80 000 €

Action 6.5 : Faire évoluer la cellule foncière pour intégrer les enjeux du PCAET

Depuis plusieurs années, la CCPA porte une attention particulière au foncier agricole qui représente des enjeux agricoles forts pour ce territoire dont la préservation des exploitations agricoles et des potentiels agricoles lors de projets d'urbanisation, la transmission des exploitations, le morcellement du parcellaire des exploitations...

Afin de favoriser la concertation sur ces problématiques, la Chambre d'agriculture et la Communauté de communes du Pays des Abers ont mis en place une instance de concertation locale sur le territoire du Pays des Abers à laquelle la SAFER est invitée.

Objectifs

- **Permettre le maintien du bocage lors des regroupements parcellaires (préservé la biodiversité, la séquestration de carbone et améliorer la résilience du territoire)**
- **Réduire les déplacements d'engins agricoles et ainsi réaliser des économies d'énergie fossile**
- **Eviter la constitution de friches agricoles**

Moyens

6.5.1

Mobiliser les acteurs de l'instance de concertation foncière autour des enjeux de sobriété énergétique et de résilience

- S'assurer, dans le cadre de chaque succession et mutation foncière, de :
 - La préservation des haies et talus
 - Le maintien de la Trame Verte et Bleue et de la structure bocagère
 - La proximité de l'entité preneuse
 - Le faible impact sur les trafics d'engins agricoles.
- Permettre un suivi des types de productions agricoles sous un prisme agriculture et alimentation.
- Être en mesure de sensibiliser les preneurs sur les objectifs de sobriété et résilience notamment les capacités de séquestration du sol.

Axe 6 : Faire évoluer le système agricole et alimentaire vers plus de prise en compte des enjeux climatiques

Maitrise d'ouvrage

Communauté de communes du Pays des Abers

Partenaires mobilisés

CA29, SAFER, Communes, DDTM

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'instances tenues
- Ordre du jour des instances

Indicateurs de résultats

Calendrier prévisionnel

Animation de la cellule foncière

2023

2024

2025

2026

2027

2028

2029

Axe 7 : Orienter la gestion des déchets vers une démarche d'économie circulaire



Le Pays des Abers est engagé depuis plusieurs années dans une démarche de réduction des déchets et d'économie circulaire, notamment à travers le G4DEC. Lors des Assises européennes de la transition énergétique à Dunkerque en janvier 2021, l'ensemble du G4DEC été reconnu pour sa démarche territoriale d'économie circulaire et fait partie des pionniers du label "Territoire Economie Circulaire".

Objectifs

Une politique de réduction des déchets et d'économie circulaire doit permettre d'économiser des matières premières épuisables et de limiter les impacts sur l'environnement et le climat :

- Limiter l'incinération des déchets et leur stockage (émissions de GES et de polluants, consommation d'énergie)
- Préserver la qualité de l'eau
- Préserver les milieux naturels et leur fonctionnalité
- Préserver la biodiversité
- Préserver la santé des habitants (perturbateurs endocriniens...)

Actions

7.1 Œuvrer pour une réduction des déchets à la source

7.2 Accompagner les entreprises vers une démarche d'économie circulaire

7.3 Accompagner les acteurs du territoire dans l'optimisation de leurs biodéchets

Action 7.1 : oeuvrer pour une réduction des déchets à la source

L'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement :

“Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1^{er} janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.”

La rédaction d'un PLPDMA permet à la CCPA de se mettre en conformité avec :

- La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (2015) ;
- La loi anti-gaspillage et économie circulaire (2020) ;
- Le code de l'environnement, dont le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Le PLPDMA du Pays des Abers prend en compte les dispositions du Programme national de prévention des déchets (PNPD) et du plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Région Bretagne (PRPGD) s'appliquant au territoire.

Ce programme local fait l'objet d'une évaluation tous les six ans par une commission consultative, créée pour la mission.

Objectifs

Un objectif de réduction de 10% des Déchets Ménagers et Assimilés est fixé pour la durée du PLPDMA. Le décret n° 2015-662 du 14 juin 2015 en précise le contenu selon 10 axes thématiques. L'année de référence du PLPDMA est 2019. En effet les tonnages de l'année 2020 (augmentation des OMR, baisse de la collecte sélective malgré le passage aux ECT) semblent influencés par la crise sanitaire et les différents confinements.

- > En 2019, la CCPA a collecté et traité 893 kg de DMA par habitant.
- > L'objectif de – 10% en 2026 fixe un ratio de DMA à 804 kg/habitant

DÉCHETS ORGANIQUES ET COMPOSTEURS

2022 : 15% des foyers équipés (+3%)
2023 : 25% des foyers équipés (+10%)
2024 : 35% des foyers équipés (+10%)
2025 : 38% des foyers équipés (+3%)
2026 : 41% des foyers équipés (+3%)

7.1.1

Réduction des déchets organiques par le compostage

En 2021, le taux d'équipement des foyers du Pays des Abers en composteurs est de 12%. Ce taux est relativement bas, au vu des objectifs de réduction du PLPDMA et de la réglementation qui va s'appliquer en 2023 sur le tri à la source des biodéchets.

Des composteurs sont proposés à la vente par la communauté de communes, à un tarif aidé par la collectivité, mais l'action n'est pas toujours connue des habitants. Par ailleurs, lors de la consultation citoyenne, les freins majoritaires identifiés à la pratique du compostage sont les suivants :

Peur des nuisances : 22%
Manque d'information : 20%
Manque de temps : 17%

Les actions prévues dans le PLPDMA pour favoriser le compostage sont les suivantes :

- Faire évoluer le taux d'équipement des foyers en composteurs, tout en valorisant le compostage en tas, les composteurs auto-construits ou achetés dans les jardineries. L'objectif est d'organiser une distribution de composteurs par mois pour réduire le délai entre la réservation et l'équipement du foyer. Il est également envisagé d'organiser les distributions sur d'autres sites que le Centre Technique Communautaire.
- Créer des supports de communication pour favoriser la pratique du compostage : un support pour affichage en Mairie/salles communales, plaquette pour aider à la pratique du compostage, courtes vidéos (capsules) sur des sujets précis et concis pour lever certaines craintes ou "a priori"
- Développer et accompagner le compostage collectif sur le territoire en équipant l'habitat collectif, l'habitat dense les professionnels, les écoles et salles communales
- Créer des rencontres et des temps d'échanges autour du compostage (ateliers, café compost). Un objectif de 6 ateliers par an est proposé.

7.1.2

Réduction des déchets végétaux en déchèterie

Les techniques de jardinage influent sur notre production de déchets végétaux. Le jardinage au naturel consiste, en partie, à nourrir et protéger son jardin avec les débris végétaux qui y sont produits. Cette méthode permet de diminuer voire d'arrêter les dépôts de déchets verts en déchèterie. Néanmoins, ce changement de pratique au jardin nécessite une sensibilisation et un accompagnement.

Les actions prévues dans le PLPDMA pour réduire les déchets végétaux en déchèterie sont les suivantes :

- Animation "d'ateliers du jardin" pour promouvoir la réutilisation des débris végétaux sur sa parcelle (via le paillage, le compostage, le broyage, la tonte mulching).
- Développer les solutions de broyages des végétaux. Une subvention pour la location d'un broyeur est déjà accordée depuis de nombreuses années.
- Déployer, en partenariat avec le SYMEED29, un défi jardin zéro déchet vert à l'échelle du département. Cet événement vise à accompagner des citoyens dans une démarche d'amélioration et d'adoption de pratiques responsables. Chaque collectivité du Finistère peut déployer le projet sur son territoire. Les foyers recrutés seront accompagnés sur 8 mois, de mars à octobre 2022, dans le but de réduire la quantité de déchets verts apportés en déchèterie.

7.1.3

Agir sur la consommation (démarches zéro déchet, zéro gaspillage, zéro plastique...)

La démarche zéro déchet, c'est un ensemble de pratiques que l'on peut mettre en place pour réduire les déchets. La démarche est médiatisée de façon très positive depuis quelques années. La communication est axée autant sur le "fait maison", les économies, que sur une meilleure qualité de vie et une réduction des déchets. L'accompagnement de proximité d'un réseau de foyers donne de très bons résultats et de nombreuses collectivités animent désormais ce type de défi.

Les actions prévues dans le PLPDMA pour aider les habitants à agir sur leur consommation sont les suivantes :

- Animation de Défis "Foyers presque Zéro Déchet". L'objectif est d'accompagner à minima 12 familles par an et permettre la création d'un collectif de familles investies dans cette démarche.
- Animation de 20 ateliers/an sur des thématiques liées à la consommation : Confection de produits d'entretien et de cosmétiques, salle de bain et cuisine Zéro déchet, Atelier de cuisine anti-gaspi, démonstration de couches lavables, ateliers enfants...etc...
- Organisation d'évènements dans le cadre de la Semaine Européenne de réduction des déchets (SERD). L'objectif est de sensibiliser largement les habitants, les structures du territoire en massifiant les animations sur une semaine pour bénéficier d'une couverture médiatique. La multitude des sujets traités et les lieux d'animations permettent de toucher un public non habitué des ateliers de sensibilisation.
- Créer un répertoire des commerçants et magasins "ZD". En effet, pour faciliter le changement de pratique dans l'acte d'achat, il est important de répertorier les lieux de vente qui œuvrent pour la réduction des emballages (vrac, contenants réutilisables...). Il est donc prévu de disposer d'une cartographie dynamique répertoriant l'offre alimentaire et d'achats courants disponible en vrac ou sans contenants.

7.1.4

Les fêtes et évènements éco-exemplaires

Le pays des Abers est un territoire touristique et dynamique. De nombreuses manifestations s'y déroulent chaque année et génèrent inévitablement des déchets. A ce jour, seul le flux OMR est géré lors d'un évènement. Le tri du verre et des emballages dépend de l'organisateur qui doit se rendre au Point d'Apport Volontaire le plus proche.

Si le geste de tri peut être bien installé au domicile, il est plus difficile à maintenir en collectivité (manifestations, entreprises...). Aussi, le Programme de prévention des déchets prévoit un axe d'action pour les évènements du territoire.

Les actions prévues dans le PLPDMA pour les fêtes et évènements sont les suivantes :

- Création d'un kit "déchets" avec possibilité de trier différents flux, mise en place d'une signalétique sur les évènements et dans les salles.
- Réduire progressivement l'usage de vaisselle jetable et organiser l'offre de location de vaisselle sur le territoire
- Accompagner le changement de pratiques au sein des associations et des manifestations en proposant une charte de l'évènement exemplaire puis en accompagnant dans la mise en œuvre.

7.1.5

Le développement du réemploi

Permettre le réemploi des matériaux, prolonger la durée de vie des objets est un axe fort d'une politique de prévention des déchets.

Les actions prévues dans le PLPDMA pour favoriser le réemploi sont les suivantes :

- Permanence d'une Recyclerie mobile sur les déchèteries, tous les 15 jours
- Organisation et promotion de "Repairs Café". Aujourd'hui, aucune association dédiée au "repair café" n'est installée sur le Pays des Abers, mais deux acteurs du réemploi peuvent animer ces temps de réparation (Recyclerie un peu d'R et Recyclerie ADIMPLI).
- Promotion des "Boîtes à dons"
- Mettre un place un lieu permanent de réemploi sur, à minima, une des déchèteries du territoire ou à proximité.

7.1.6

Communication

Lors de la consultation citoyenne réalisée avant le lancement des commissions consultatives, des carences en communication ont été formulées. En effet, près de 30% des personnes sondées souhaite voir se développer la communication sur les déchets. Ce manquement a été souligné une seconde fois lors des commissions consultatives pour l'élaboration du PLPDMA.

Il est donc prévu dans le PLPDMA d'améliorer la communication sur les déchets (devenir, filières), le coût (redevance et traitement), les bons gestes et sur le tri.

Impact sur l'environnement

Incidences positives sur le sol, les déchets, le climat et l'énergie.

Maitrise d'ouvrage

Communauté de communes du Pays des Abers

Partenaires mobilisés

Communes, écoles, SYMEED29, associations locales (Recyclerie un peu d'R, Recyclerie ADIMPLI...)

Indicateurs de réalisation

Compostage

- Nombre de supports diffusés
- Evolution du nombre de plate-forme de compostage collectif
- Nombre d'animations assurées et nombre de participants

Consommation

- Nombre de foyers recrutés aux défis "Foyers presque Zéro Déchet"

Fêtes et éco-événements

- Mise en place du tri multi-flux sur les événements
- Nombre d'action ZD portées par les organisateurs
- Nombre d'évènements empruntant de la vaisselle lavable

Réemploi

- Nombre de boîtes à dons

installées et taux de remplissage

Communication

- Nombre de messages, nombre de supports réalisés, audience...

Indicateurs de résultats

Compostage

- Amélioration de la pratique du compostage
- Nombre de visionnage des capsules vidéos
- Evolution du taux d'équipement des foyers
- Evolution du nombre d'apporteurs

Déchets verts

- Tonnages en déchèterie
- Nombre de visionnage des outils numériques
- Nombre de participants aux ateliers "jardinage au naturel"
- Nombre de subventions accordées aux opérations de broyage
- Nombre de foyers accompagnés au défi "jardin zéro déchet vert" du SYMEED 29 et suivi des dépôts en déchèterie

Consommation

- Comparaison des pesées des OMA au démarrage et à la fin des défis "Foyers presque Zéro Déchet"
- Nombre de participants aux ateliers
- Sondage sur la modification des pratiques à distance des ateliers (+6 mois, +12 mois...)
- Pour la SERD : nombre de personnes participant aux évènements, pesées éventuelles, nombres d'objets réparés...
- Nombre de visiteurs sur une page internet dédiée au répertoire des commerçants et magasins ZD

Fêtes et éco-événements

- Réduction des OMR
- Nombre de signataire de la charte de l'évènement exemplaire
- Nombre d'actions menées lors des évènements
- Nombre de référents d'association sensibilisés

Réemploi

- Poids d'objets détournés de la déchèterie
- Nombre d'usagers sensibilisés
- Nombre d'objets réparés et nombre de participants aux "Repairs cafés"

Calendrier prévisionnel

Compostage

Déchets verts

Consommation

Fêtes et éco-événements

Réemploi

Communication

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Compostage							
Déchets verts							
Consommation							
Fêtes et éco-événements							
Réemploi							
Communication							

Budget prévisionnel

Actions du PLPDMA

300 000 €

Action 7.2 : Accompagner les entreprises vers une démarche d'économie circulaire

En 2018, les 4 intercommunalités du Pays des Abers, du Pays d'Iroise, du Pays de Lesneven-Côte des Légendes et du Pays de Landerneau-Daoulas se sont portées conjointement candidates à l'appel à projet de l'ADEME "territoire économe en ressources". Ce programme vise à soutenir la mise en œuvre de projets d'économie circulaire sur les 4 territoires. Un service intercommunautaire d'économie circulaire, le G4DEC, a ainsi été créé en mars 2019, avec la création d'une équipe de 3 ETP (4 personnes) :

- 1 coordinatrice
- 1 chargée de mission écologie industrielle et territoriale
- 1 chargée de mission bio-ressources
- 1 chargée de prévention et communication

A destination des entreprises et des collectivités, le G4DEC accompagne, conseille, anime la thématique de l'économie circulaire au travers d'un programme d'actions individuelles et collectives.

Lors des Assises européennes de la transition énergétique à Dunkerque, l'ensemble du G4DEC a été reconnu pour sa démarche territoriale d'économie circulaire.

Le Pays des Abers, comme les 3 autres EPCI créateurs du G4DEC, a obtenu le premier palier de la labellisation Territoire Economie Circulaire en 2020. Les 4 EPCI font partie des pionniers au niveau national.

Les 4 EPCI se préparent à renouveler, début 2022, une convention de 3 ans avec l'ADEME.

Objectifs

Deux ressources sont prioritaires :

- > La ressource minérale
- > La bio-ressource

L'objectif est de réduire de 20% les apports en déchèterie sur l'ensemble du territoire d'intervention du G4DEC.

Moyens

7.2.1

Destination économie circulaire

Accompagnement des entreprises, et programme annuel d'ateliers thématiques et de formations, faisant l'objet de fiches actions mises à disposition sur le site Internet dédié.

7.2.2

Forum de l'économie circulaire

Le forum de l'économie circulaire est un événement annuel, thématique, regroupant l'ensemble de l'écosystème économie circulaire.

Les thématiques des dernières éditions :

- En 2019 : économie circulaire en général
- En 2020 : éco-conception
- En 2021 : réemploi

Des ateliers, une table ronde, un déjeuner d'échange et une bourse d'échange des matériaux sont au programme chaque année.

7.2.3

Petits déjeuners de l'économie circulaire

En zone d'activité économique, les petits déjeuners accueillent les entreprises pour échanger des matériaux, créer des synergies d'économie circulaire à échelle de ZAE. Un petit-déjeuner est organisé par EPCI et par an.

7.2.4

Opération "Ici on boit l'eau du robinet"

Les entreprises volontaires s'engagent dans un programme pour supprimer leurs bouteilles en plastique. Elles sont accompagnées par Eau du Ponant et le G4DEC pour mettre en place des alternatives (distribution de gourdes aux salariés...).

Impact sur l'environnement

Incidences positives sur les déchets, le climat et l'énergie.

Maitrise d'ouvrage

4 EPCI : Pays des Abers, Pays d'Iroise, Communauté Lesneven Côte des Légendes, Pays de Landerneau-Daoulas

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'entreprises suivies
- Nombre d'évènements réalisés

Partenaires mobilisés

ADEME, Pays de Brest, Chambres consulaires, clubs d'entreprises, EPCI, Région Bretagne, Dirigeants Responsables de l'Ouest, ...

Indicateurs de résultats

- Nombre de synergies mises en œuvre
- Tonnages ou volumes de déchets évités

Calendrier prévisionnel

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Destination économie circulaire : ateliers et formations							
Forum de l'économie circulaire							
Petits déjeuners de l'économie circulaire							
Opération ici on boit l'eau du robinet							

Budget prévisionnel

Actions du G4DEC (action 7.2 et 7.3)

72 000€

Action 7.3 : Accompagner les entreprises vers une démarche d'économie circulaire

En 2018, les 4 intercommunalités du Pays des Abers, du Pays d'Iroise, du Pays de Lesneven-Côte des Légendes et du Pays de Landerneau-Daoulas se sont portées conjointement candidates à l'appel à projet de l'ADEME "territoire économe en ressources". Ce programme vise à soutenir la mise en œuvre de projets d'économie circulaire sur les 4 territoires. Un service intercommunautaire d'économie circulaire, le G4DEC, a ainsi été créé en mars 2019, avec la création d'une équipe de 3 ETP (4 personnes) :

- 1 coordinatrice
- 1 chargée de mission écologie industrielle et territoriale
- 1 chargée de mission bio-ressources
- 1 chargée de prévention et communication

A destination des entreprises et des collectivités, le G4DEC accompagne, conseille, anime la thématique de l'économie circulaire au travers d'un programme d'actions individuelles et collectives.

Lors des Assises européennes de la transition énergétique à Dunkerque, l'ensemble du G4DEC a été reconnu pour sa démarche territoriale d'économie circulaire.

Le Pays des Abers, comme les 3 autres EPCI créateurs du G4DEC, a obtenu le premier palier de la labellisation Territoire Economie Circulaire en 2020. Les 4 EPCI font partie des pionniers au niveau national.

Les 4 EPCI se préparent à renouveler, début 2022, une convention de 3 ans avec l'ADEME.

Objectifs

Deux ressources sont prioritaires :

- > La ressource minérale
- > La bio-ressource

L'objectif est de réduire de 20% les apports en déchèterie sur l'ensemble du territoire d'intervention du G4DEC.

Moyens

7.3.1

Destination zéro déchet vert

Accompagnement des entreprises du paysagisme et des communes au travers d'un diagnostic individuel, réalisé par la chargée de mission bio-ressources. Cet accompagnement est complété par un programme annuel d'ateliers thématiques de formation, faisant l'objet de fiches actions mises à disposition sur le site Internet dédié.

7.3.2

Tontes et méthanisation

En collaboration avec l'association des agriculteurs-méthaniseurs de Bretagne, le G4DEC a mis en place une convention permettant aux entreprises du paysagisme et aux communes d'apporter directement leurs tontes en méthanisation.

7.3.3

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Le G4DEC accompagne les établissements de restauration collective dans la réalisation d'un diagnostic gaspillage alimentaire, et dans la mise en place d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Impact sur l'environnement

Incidences positives sur les ressources du sol, les déchets, le climat et l'énergie.

Maitrise d'ouvrage

4 EPCI : Pays des Abers, Pays d'Iroise, Communauté Lesneven Côte des Légendes, Pays de Landerneau-Daoulas

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'entreprises et de communes suivies
- Nombre d'ateliers et de formations organisés
- Nombre de restaurations collectives suivies

Partenaires mobilisés

ADEME, Pays de Brest, Chambres consulaires, clubs d'entreprises, EPCI, Région Bretagne

Indicateurs de résultats

- Nombre d'actions "réduction des déchets verts" réalisées par les communes
- Nombre de convention tontes en méthanisation finalisées
- Nombre de diagnostics gaspillage alimentaires réalisés

Calendrier prévisionnel

Destination zéro déchet vert / Accompagnement individuel

Destination zéro déchet vert / Accompagnement collectif

Tontes et méthanisation

Diagnostic gaspillage alimentaire

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029

Budget prévisionnel

Actions du G4DEC (action 7.2 et 7.3)

72 000€



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS

Hôtel de communauté / 58 avenue de Waltenhofen / 29860 PLABENNEC

www.paysdesabers.bzh